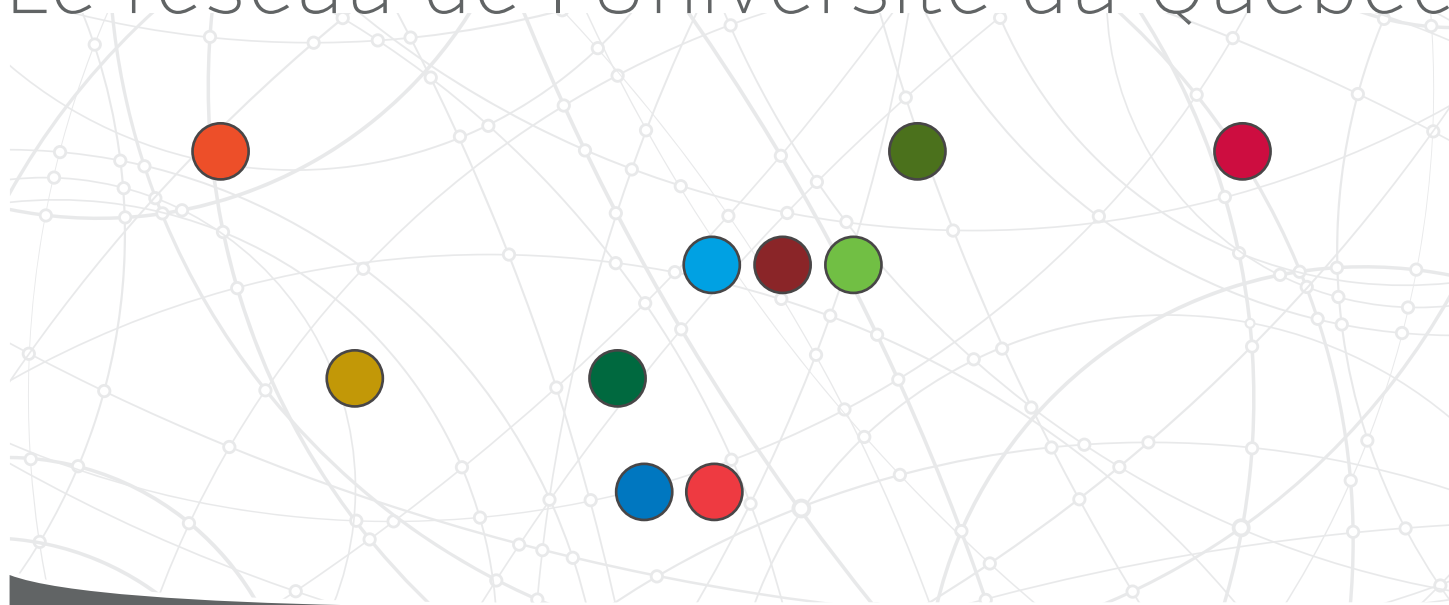


Le réseau de l'Université du Québec



ACCROÎTRE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES PAR L'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES DES CHERCHEURS

Rapport du groupe de travail sur le libre accès déposé à la
Commission de l'enseignement et de la recherche
de l'Université du Québec le 25 février 2015

Version révisée, 1^{er} mars 2015

Membres du Groupe de travail sur le libre accès

Pierre Roberge, directeur des technologies de l'information, UQAM

Sylvain Robert, professeur, UQTR

Stéphane Allaire, doyen de la recherche et de la création, UQAC

André Manseau, doyen de la recherche, UQO

Claude Bédard, doyen de la recherche, ÉTS (jusqu'en avril 2014)

Jean-Daniel Bourgault, bibliothécaire, Service de documentation et d'information spécialisées, INRS

Marc Couture, professeur, TÉLUQ

Christian Villeneuve, agent de recherche, UQ

Line Cormier, chargée de projet, UQ (à partir de septembre 2014)

Marie-Michèle Lemieux, agente de recherche, UQ

Caroline Lessard, directrice du soutien aux études et des bibliothèques, UQ

Recherche et rédaction

Line Cormier, chargée de projet, UQ

Marie-Michèle Lemieux, agente de recherche, UQ

Comité de lecture

Rémy Barbonne, agent de recherche, UQ

Lucie Charbonneau, agente de recherche, UQ

Cédrick Pautel, conseiller à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, UQ

Mise en page

Mégane Girard, agente de recherche, UQ

Révision linguistique

Isabelle Brochu, secrétaire de direction, UQ

Coordination

Caroline Lessard, directrice du soutien aux études et des bibliothèques, UQ

Note aux lecteurs

Le présent rapport a été présenté à la Commission de l'enseignement et la recherche de l'Université du Québec le 25 février 2015. Depuis ce dépôt, le ministre d'État (Sciences et Technologie), Ed Holder a annoncé une nouvelle politique harmonisée de libre accès aux publications (en vigueur dans les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) depuis 2008 et à compter de mai 2015 pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)). Par cette nouvelle exigence, les titulaires d'une subvention devront s'assurer que les articles découlant des recherches financées par l'un de ces 3 organismes fédéraux soient rendus accessibles gratuitement dans les 12 mois suivant leur publication.

Les recommandations et les pistes d'action énoncées dans le rapport du Groupe de travail sur le libre accès pourront alimenter et guider le développement d'initiatives institutionnelles devenues nécessaires pour aider les chercheurs qui sont dorénavant tenus de respecter les exigences de diffusion de ces trois importants organismes subventionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	8
La crise des périodiques	8
Les dépôts institutionnels sont peu utilisés	8
Le contenu du rapport.....	9
1. LE LIBRE ACCÈS	10
1.1 Qu'est-ce que le libre accès?	10
1.2 Un mouvement qui nécessite du soutien.....	17
1.3 La situation au Canada et au Québec.....	20
2. POURQUOI SOUTENIR ET ENCOURAGER LA DIFFUSION EN LIBRE ACCÈS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC?	22
2.1 La situation dans les établissements du réseau de l'Université du Québec	22
2.2 Les retombées positives du libre accès	25
2.3 Les publications issues de la recherche dans le réseau de l'Université du Québec.....	26
2.4 La cible du réseau de l'Université du Québec en matière d'accès aux productions scientifiques de ses chercheurs	27
3. DES CONDITIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES DES CHERCHEURS	28
3.1 Engagement institutionnel	29
3.2 Diffusion d'informations sur le libre accès et sensibilisation des chercheurs.....	30
3.3 Accompagnement des chercheurs	31
3.4 Fonctionnement et développement de l'environnement technologique du dépôt institutionnel	35
4. RECOMMANDATIONS.....	37
Affirmer un engagement envers le libre accès.....	37
Coordonner les initiatives dans l'établissement.....	38
Informer et soutenir le chercheur	38
Mettre en commun les efforts des établissements.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	41
LISTE DES SITES WEB PRÉSENTÉS EN HYPERLIENS DANS LE RAPPORT	45

ANNEXES.....	48
Annexe A - Mandat du Groupe de travail.....	49
Annexe B - Modèles de travail et niveau d'efforts (Université de Liège, Ifremer, RCAAP).....	50
Annexe C- Portrait des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec admissibles à l'autoarchivage institutionnel.....	52
Annexe D - Exemple de lettre modèle de l'UQAM pour demande de précisions auprès de l'éditeur et formulaire.....	54

GRAPHIQUE

Graphique 1: Le nombre de publications scientifiques de l'Université du Québec 2009-2013 selon les permissions d'autoarchivage	26
--	----

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1: Les principales voies du libre accès: voie verte et voie or	11
Schéma 2: Les autres "voies"	14
Schéma 3: Les suggestions d'actions présentées.....	28
Schéma 4: Un exemple de comité élargi à adapter selon la réalité de l'établissement.	30
Schéma 5: Un exemple de groupe de concertation réseau pour la diffusion des résultats de la recherche.....	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Traduction des appellations des différentes versions d'un article scientifique	12
Tableau 2: Répartition des éditeurs recensés par SHERPA/RoMEO selon les politiques d'autoarchivage (University of Nottingham, 2015).....	13
Tableau 3: Moyenne des frais de publication par article publié en libre accès en 2010 selon les domaines	18
Tableau 4: Données relatives au contenu des dépôts institutionnels des établissements du réseau de l'Université du Québec (au 1er février 2015)	23
Tableau 5: Modèles et services offerts par les bibliothèques du réseau de l'Université du Québec pour soutenir le libre accès	24

Établissements du réseau de l'Université du Québec

UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
INRS	Institut national de la recherche scientifique
ENAP	École nationale d'administration publique
ÉTS	École de technologie supérieure
TÉLUQ	Télé-université
UQ	Université du Québec

Acronymes utilisés dans le texte

AAU	Association of American Universities
APLU	Association of Public and Lang-grant Universities
ARL	Association of Research Libraries
CER	Commission de l'enseignement et de la recherche
COAR	Conference of Open Access Repository
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
DOAJ	Directory of Open Access Journal
DOAR	Directory of Open Access Repositories
FAQ	Foire aux questions
FRQ	Fonds de recherche québécois
IDOA	Immediate Deposit and Optional Access
IFR	Inventaire du Financement de la Recherche
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
RCAAP	Repositório Científico de Acesso Aberto de Portugal

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, devant le coût croissant des abonnements aux revues scientifiques et compte tenu des percées technologiques facilitant l'accès au savoir, le mouvement en faveur du libre accès est en progression. Différentes actions ont été entreprises pour augmenter l'accès aux productions des chercheurs dans le milieu de l'édition scientifique, dans les organismes subventionnaires et dans les universités, notamment à l'instigation des bibliothèques.

Dans les établissements du réseau de l'Université du Québec, à compter de 2007, les bibliothèques ont mis en place des dépôts institutionnels qui peuvent recevoir, entre autres, des thèses, des mémoires et des articles scientifiques. Toutefois, à ce jour, ce sont principalement des thèses et des mémoires qu'on y retrouve. Devant cette situation, le Comité des bibliothèques de l'Université du Québec proposait à la Commission de l'enseignement et de la recherche (CER) à l'automne 2013, la création d'un groupe de travail¹ afin de déterminer les conditions favorables au libre accès en s'appuyant notamment sur un modèle de dépôt institutionnel permettant l'archivage et la diffusion de l'ensemble des publications issues de la recherche produites par les chercheurs de chacun des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Le groupe de travail sur le libre accès, composé de doyens de la recherche, de représentants des bibliothèques, de professeurs chercheurs et d'agents de recherche s'est alors vu confier le mandat suivant :

- Identifier et évaluer les modèles existants ou en émergence, tant au niveau national qu'international, dans le but de faire ressortir la valeur ajoutée du libre accès dans une perspective de mise en valeur de l'établissement et de ses chercheurs par le biais de sa production intellectuelle.
- Déterminer les conditions de mise en place du libre accès en tenant compte des aspects suivants : le contexte de publication, la valeur ajoutée pour les chercheurs et les établissements, l'encadrement, les lignes directrices, l'adoption de politiques institutionnelles, les modes de gestion, l'organisation et le soutien des bibliothèques, le financement, les infrastructures, les technologies et les applications logicielles requises.
- Déterminer les contraintes et les obstacles potentiels.
- Faire le point sur des projets pilotes permettant d'identifier et d'analyser l'ensemble des conditions favorables au libre accès en s'appuyant sur l'expertise développée dans le cadre de la mise sur pied de différents dépôts institutionnels au sein du réseau de l'Université du Québec.
- Proposer un ensemble d'actions coordonnées en vue d'adopter, entre autres, une politique-cadre de nature à favoriser le mouvement du libre accès, en tenant compte du mode organisationnel distinctif de chacun des établissements de l'Université du Québec.

¹ Le mandat, la liste des membres ainsi que les activités du groupe de travail peuvent être consultés à l'annexe A.

Lors de sa première rencontre, le groupe de travail a également souhaité dresser le portrait de la production scientifique en libre accès dans le réseau de l'Université du Québec. Il s'agissait d'une façon de prendre en considération le fait que le libre accès ne se restreint pas à la diffusion par des dépôts institutionnels.

Ce rapport présente le fruit des travaux et des réflexions qui ont permis au groupe de travail d'effectuer le mandat qui lui a été confié.

INTRODUCTION

La crise des périodiques

Depuis plusieurs années, les bibliothèques universitaires font face à la «crise des périodiques» provoquée par le coût des abonnements aux revues scientifiques qui a connu une croissance de trois fois le taux d'inflation entre 1985 et 2005 (Dingley, 2005). Cette situation, dénoncée par des acteurs universitaires (Dumont, 2014; Guédon, 2014), entraîne des problématiques relativement à la capacité d'achat des bibliothèques universitaires et par le fait même, à l'accès aux résultats de la recherche. La matière première des revues scientifiques est produite par des chercheurs universitaires payés par des fonds publics, l'évaluation de la qualité des articles scientifiques est assurée par leurs pairs et ce sont ces mêmes fonds qui financent l'achat des revues par les bibliothèques universitaires.

Cette situation suscite l'adhésion au mouvement du libre accès d'un nombre croissant de membres de la communauté universitaire et ils découvrent la **publication** dans la voie or ou la **diffusion** par la voie verte.

Selon les domaines, notamment en santé, la **publication** dans des revues en libre accès fait partie des pratiques courantes. À titre d'exemple, l'éditeur [BioMed Central](#)², actif depuis l'an 2000, publie aujourd'hui 276 revues en libre accès. Il s'agit de la voie or.

Par ailleurs, la puissance d'Internet ainsi que les avancées technologiques ont permis la **diffusion** de documents numériques, dont celle d'articles scientifiques publiés dans des revues savantes qui sont archivés dans les dépôts institutionnels. Par ces derniers, les chercheurs bénéficient d'un rayonnement accru des résultats de leurs recherches. Il s'agit de la voie verte.

Les dépôts institutionnels sont peu utilisés

Dans cette optique, depuis le début des années 2000, nombre de dépôts institutionnels ont été mis en place dans les milieux universitaires. Ces dépôts sont pensés pour la « préservation et la diffusion de documents numériques issus de la production scientifique des chercheurs et étudiants-chercheurs : thèses, mémoires, articles, rapports, littérature grise, voire même productions artistiques (images, vidéos)» (Guindon, 2013, p. 189).

Malgré la présence des dépôts institutionnels, dans la grande majorité des cas, les chercheurs déposent peu d'articles scientifiques. Selon Vincent Larivière (2014), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, les chercheurs sont peu enclins à déposer leurs articles parce qu'ils manquent de temps ou encore parce qu'ils croient que la diffusion en libre accès implique des coûts. Le transfert des articles vers les dépôts institutionnels ainsi que la vérification des permissions de diffusion entraînent des tâches supplémentaires qui peuvent aussi mettre un frein à l'expansion du libre accès.

² On retrouve en fin de ce rapport la liste des sites Web présentés en hyperliens dans le rapport. En lecture numérique, les liens bleus sont cliquables et mènent directement à la ressource sur Internet.

Le contenu du rapport

Afin de permettre une meilleure compréhension de la problématique, le rapport est structuré en quatre parties. En première partie est défini le libre accès, son origine ainsi que son déploiement ici et ailleurs. En seconde partie, est mis en lumière pourquoi il est souhaitable de soutenir et d'envisager le développement du libre accès dans le réseau de l'Université du Québec. Enfin, dans les troisième et quatrième parties de ce rapport, sont respectivement présentées des conditions à mettre en place pour favoriser le déploiement du libre accès ainsi que quatre recommandations proposées aux établissements du réseau de l'Université du Québec en vue d'augmenter l'accès aux productions scientifiques de leurs chercheurs.

Le présent rapport se concentre sur la diffusion de documents scientifiques, les articles au premier chef. L'archivage des données de la recherche n'est pas traité, car ces dernières comportent d'autres enjeux³.

³ Un des enjeux réside dans le fait que le chercheur n'est pas toujours propriétaire des données recueillies, et que pour certaines disciplines, les données doivent demeurer confidentielles pour faire face à la compétition du marché. De plus, les standards d'archivage ne sont pas encore développés. Ce dernier point est partagé par Alex Guidon (2013, p. 190) qui souligne le manque d'expertise à la fois des archivistes, des bibliothécaires, mais aussi des chercheurs face à ces nouveaux types d'objets numériques.

1. LE LIBRE ACCÈS

On retrouve l'expression « libre accès » dans divers contextes, ce qui peut semer de la confusion dans sa compréhension. Nous présentons, ci-après, les principales caractéristiques notées dans les nombreuses définitions du libre accès consultées (Déclaration de Berlin, 2003; Déclaration de Bethesda, 2003; Déclaration de Budapest, 2002; Suber, 2012; UNESCO, 2013). Ensuite, seront considérées l'origine du mouvement du libre accès ainsi que ses principales voies de diffusion. Sera aussi abordé le soutien nécessaire pour le libre accès et seront présentées quelques initiatives mises en place au Québec et au Canada.

1.1 Qu'est-ce que le libre accès?

Le libre accès peut être compris dans un sens très large comme **l'accès en ligne gratuit aux publications issues de la recherche**. Théoriquement, les caractéristiques d'immédiateté et de réutilisation s'ajoutent à cette définition, toutefois dans la pratique, ces dernières ne sont pas toujours rencontrées.

Lorsque les éditeurs n'acceptent pas de rendre un article accessible dès sa publication, différentes périodes d'embargo peuvent être imposées avant qu'il devienne en libre accès. Pour ce qui touche les permissions de réutilisation de l'article, celles-ci peuvent être définies par une licence *Creatives Commons*.

Définir les permissions d'utilisation accordées



Pour guider les lecteurs dans les différentes permissions accordées pour une œuvre précise, une licence *Creatives Commons* peut être utilisée. Selon le type de licence choisi, le détenteur de droits peut exiger seulement la paternité et permettre au lecteur de remixer, modifier l'œuvre.



Dans d'autres cas, le lecteur se voit accorder des permissions moins étendues, par exemple l'interdiction de modification et d'usage commercial.

Pour en savoir davantage sur les différentes licences *Creative Commons*, consultez le site Web: <http://creativecommons.ca/fr/node/24>

1.1.1 L'origine et les principales voies du libre accès

On peut retracer l'origine du mouvement pour le libre accès aux années 1990 avec l'apparition de revues avec comité de lecture offertes gratuitement en ligne. Par la suite, dès 1995, Stevan Harnad proposait aux auteurs l'archivage dans des répertoires (institutionnels ou centralisés) de leurs publications parues ou à paraître dans des revues scientifiques. Il généralisait ainsi une pratique déjà établie dans certains domaines de la physique principalement (Harnad, 1995). C'est à compter des années 2002 et 2003 que le mouvement du libre accès a réellement pris son envol avec l'adoption de trois déclarations internationales, dites les trois B ([Budapest](#), [Bethesda](#) et [Berlin](#)). Ces déclarations définissent d'abord ce qu'est le libre accès, précisant qu'aux conditions de base de gratuité et d'un accès universel, s'ajoute l'octroi au public de permissions d'utilisation et de réutilisation étendues des résultats de recherche. Elles enjoignent ensuite le monde de la recherche à adopter le libre accès, tout en suggérant diverses stratégies pour faciliter cette transition. Ces stratégies touchent les deux principales « voies » vers le libre accès, soit l'autoarchivage des articles publiés dans des revues conventionnelles (voie verte) et la publication dans des revues en libre accès (voie or). Ces deux voies sont illustrées dans le schéma 1.

La ligne du temps du mouvement du libre accès

Peter Suber, directeur du projet sur le libre accès à la Harvard University, a mis sur pied un wiki relatant les diverses initiatives et les événements marquants du développement du libre accès. <http://oad.simmons.edu/oadwiki/Timeline>. Il est également l'auteur d'un ouvrage de référence sur le sujet : Open Access (Suber, 2012).

Schéma 1:
Les principales voies du libre accès: voie verte et voie or

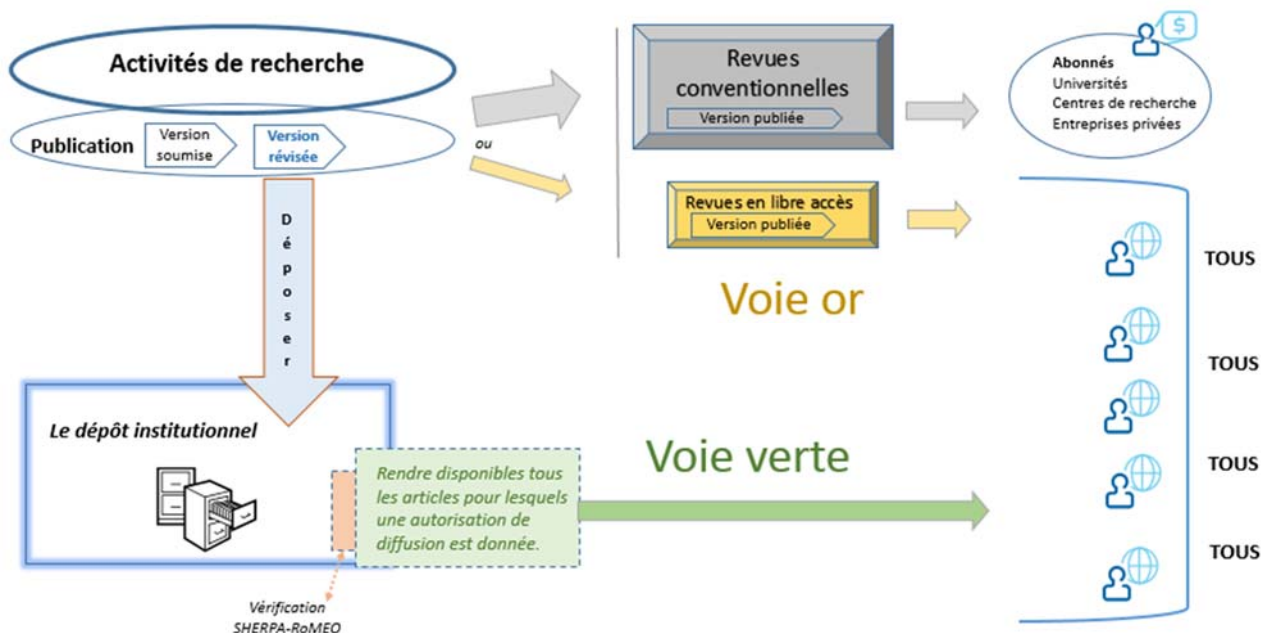


Tableau 1
Traduction des appellations des différentes versions d'un article scientifique

Pour ce rapport	Dans la littérature anglophone
version soumise	<i>pre-print version</i>
version révisée	<i>post-print version</i>
version publiée	<i>publisher's version/PDF</i>

Source : Traduction proposée par les auteurs de ce rapport

a) La voie verte

La voie verte est celle où les auteurs archivent les publications issues de leur recherche dans un dépôt institutionnel, disciplinaire ou thématique en vue de les rendre accessibles gratuitement. Pour être diffusé en libre accès, chaque article déjà publié, ou en voie de l'être, doit respecter les permissions accordées par l'éditeur qui détient les droits de publication. La majorité des éditeurs accordent aux auteurs la permission de rendre disponible immédiatement ou selon un embargo pouvant aller jusqu'à 24 mois après la publication, la version soumise, révisée ou publiée.

Idéalement, tous les articles acceptés (version révisée) pour publication seraient versés dans le dépôt de l'institution (voir le schéma 1). Avec une telle approche, la demande aux chercheurs serait uniforme, ce qui viendrait simplifier les communications avec ces derniers ainsi que le soutien requis pour déposer les articles.

Pour diffuser un article en libre accès, il faut vérifier les permissions accordées par l'éditeur. Pour réaliser cette vérification, le site Web [SHERPA/RoMEO](#) (University of Nottingham, 2015) créé par un groupe de la University of Nottingham, s'avère être un outil précieux. Celui-ci répertorie les permissions de diffusion que les éditeurs accordent aux auteurs qui publient dans leurs revues. Cette base contient à ce jour, des informations sur près de 1 800 éditeurs. Elle est alimentée et mise à jour par une communauté de bibliothécaires. Même si ce site Web n'a pas de valeur légale, il s'avère utile pour mieux connaître les pratiques des éditeurs.

Il faut noter qu'en l'absence de permission de diffusion de la part de l'éditeur, une publication peut tout de même être versée dans le dépôt institutionnel. Sa diffusion est alors restreinte, c'est-à-dire que l'article peut être obtenu au moyen d'une demande (semi-automatisée) de « tiré à part » acheminée à l'auteur.

En janvier 2015, on observe qu'au moins 75% des éditeurs répertoriés sur le site Web SHERPA/RoMEO permettent l'autoarchivage des articles publiés dans leurs revues, tel que présenté dans le tableau 2.

Tableau 2
Répartition des éditeurs recensés par SHERPA/RoMEO selon les politiques
d'autoarchivage (University of Nottingham, 2015)

Politiques d'autoarchivage	Nombres d'éditeurs	%
Possibilité d'autoarchiver les versions soumise et révisée	622	35%
Possibilité d'autoarchiver la version révisée	605	34%
Possibilité d'autoarchiver la version soumise	122	7%
L'autoarchivage n'est pas autorisé formellement	441	25%
Total	1790	100%

Source : Site SHERPA/RoMEO, janvier 2015

Fait à noter, selon *Directory of Open Access Repositories*, le nombre de dépôts institutionnels a connu une forte croissance passant, entre 2006 et 2015, de 310 dépôts à 2 730 dépôts⁴ dans le monde.

b) La voie or

Utiliser la voie or, c'est publier un article dans une revue en libre accès. Selon cette voie, le lecteur a accès aux publications dès leur parution, sans frais d'abonnement. Dans la majorité des cas, l'auteur se voit exiger des frais de publication.

Au début de 2015, on compte 10 145 revues en libre accès dans le monde, selon le *Directory of Open Access Journals* (DOAJ)⁵.

Fonds d'auteur

- Afin de payer les frais de publication dans la voie or, certaines universités mettent à disposition des chercheurs un fonds d'auteur. À l'ÉTS, un fonds d'auteur a été mis en place en 2012 à la suite de demandes de chercheurs qui souhaitent publier dans des revues en libre accès. Pour être éligible, le chercheur ne doit pas être subventionné et doit publier dans une revue entièrement offerte en libre accès. L'UQAC mettra en place un tel fonds à compter de 2015.

⁴ "OPEN DOAR provides a quality-assured listing of open access repositories around the world. OpenDOAR staff harvest and assign metadata to allow categorisation and analysis to assist the wider use and exploitation of repositories. Each of the repositories has been visited by OpenDOAR staff to ensure a high degree of quality and consistency in the information provided: OpenDOAR is maintained by SHERPA Services, based at the Centre for Research Communications at the University of Nottingham." Consultez le *Directory of Open Access Repositories* au site Web: <http://www.opendoar.org/find.php>

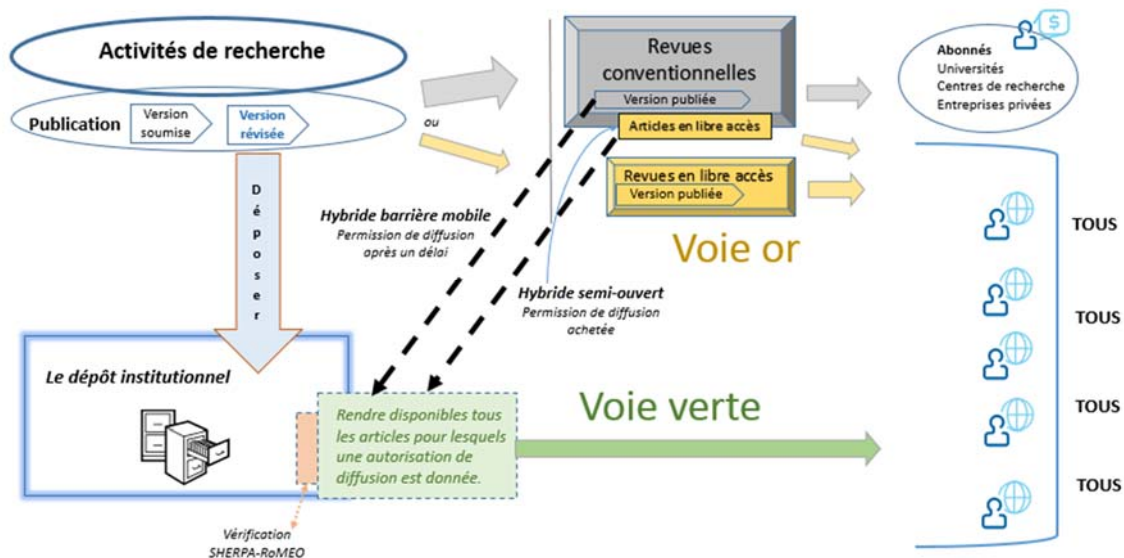
⁵ "The aim of the DOAJ is to increase the visibility and ease of use of open access scientific and scholarly journals, thereby promoting their increased usage and impact. The DOAJ aims to be comprehensive and cover all open access scientific and scholarly journals that use a quality control system to guarantee the content. In short, the DOAJ aims to be the one-stop shop for users of open access journals." Consultez le *Directory of Open Access Journals* au site Web suivant: <http://doaj.org/>

Les voies verte et or ne sont pas exclusives. D'une part, la voie verte est généralement vue comme une façon d'accroître, à court terme, la proportion des publications disponibles en libre accès et, à moyen terme, d'accélérer la transition des revues traditionnelles vers la publication en libre accès. D'autre part, même la publication dans des revues en libre accès n'élimine pas l'intérêt de l'autoarchivage, ne serait-ce que pour assurer la pérennité de l'accès aux articles des chercheurs, dans un contexte où des revues, voire des maisons d'édition, peuvent modifier leur mode de diffusion ou même disparaître.

c) Les « autres » voies

Les modèles proposés par la voie verte et la voie or posent certaines contraintes aux éditeurs, car ils modifient leur modèle d'affaires traditionnel. Conséquemment, on voit naître des voies hybrides, qui offrent aux auteurs diverses options pour diffuser en libre accès les publications issues de leurs recherches. Ainsi des variantes de modèles ont vu le jour, tels que l'« hybride barrière mobile » (*hybride moving wall*) qui exige un délai variable avant diffusion en libre accès et l'« hybride semi-ouvert » qui rend accessible gratuitement seulement certains articles d'une revue pour lesquels l'auteur a acheté une permission de diffusion (voir [Publishers with Paid Options for Open Access](#)). Le schéma 2 tente d'illustrer ces deux variantes.

Schéma 2: Les autres "voies"



Modèles hybrides et éditeurs conventionnels

- Sauf quelques exceptions notables, comme les revues de BioMed Central et de la Public Library of Science (PLOS), la plupart des revues qui ont de la valeur dans le monde de la recherche (c'est-à-dire jugées, à tort ou à raison, prestigieuses ou simplement sérieuses) ne sont pas en libre accès. Elles sont souvent sous le contrôle de maisons d'édition privées qui tirent leurs profits des abonnements. Dans la mouvance actuelle, notons que certains de ces éditeurs ont créé des nouvelles revues en libre accès pour lesquelles l'auteur assume des frais de publication. *Nature* qui a lancé *Nature communications* en est un exemple. Les frais de publication de cette revue en libre accès sont de 5 200\$. (http://www.nature.com/ncomms/open_access/)

Enfin, des espaces de diffusion de type « réseaux sociaux » issus d'initiatives privées, dont [ResearchGate](#) (2015) et [Academia](#) (2015) suscitent un intérêt certain avec respectivement 5 millions et 16 millions de membres qui se rencontrent selon leurs intérêts disciplinaires et qui peuvent partager leurs publications. Comme une inscription est exigée pour accéder à ces réseaux sociaux, l'échange d'articles qui s'y pratique ne peut être considéré comme du libre accès puisqu'il ne permet pas une diffusion des résultats au-delà des membres.

1.1.2 La définition du libre accès retenue par le groupe de travail

On l'a vu, l'expression « libre accès » recouvre tout un spectre de réalités, allant de l'accès gratuit immédiat, accompagné de permissions de réutilisation étendues, à l'accès gratuit après une période d'embargo réservée aux détenteurs d'abonnement.

Bien que le libre accès immédiat avec permissions de réutilisation soit l'objectif du mouvement pour le libre accès et des initiatives qui s'en réclament, le groupe de travail s'entend sur la définition suivante, utilisée dans le présent rapport :

Le libre accès, c'est la mise à disposition en ligne gratuite des articles de recherche.

Comme dans la pratique, plusieurs éditeurs imposent des embargos, considérer l'immédiateté comme caractéristique essentielle au libre accès diminuerait l'ampleur des publications en libre accès. Il en est de même pour les permissions de réutilisation.

La vision du groupe de travail sur le libre accès rejoint celle de l'Université de Liège :

« Le mouvement de l'Open Access⁶ [...] vise à permettre une diffusion la plus large possible de l'information scientifique, sans aucune barrière économique ou autre, de manière à faciliter la diffusion et le développement du savoir » (Université de Liège, 2014).

⁶ Selon la littérature consultée, les expressions suivantes sont considérées comme des synonymes : accès libre, accès ouvert, librement accessible, accès ouvert à la science, en accès libre, Open Access

L'Université de Liège, un dépôt institutionnel à succès

Le succès du dépôt institutionnel ORBi de l'Université de Liège est souvent cité comme un exemple. La politique institutionnelle exige que les comités d'évaluations internes ne prennent en compte que les publications versées dans ORBi.

Le recteur de l'Université de Liège, Bernard Rentier, utilisait jusqu'à l'automne 2014 son propre blogue (<http://recteur.blogs.ulg.ac.be/>) pour faire la promotion du libre accès. Ce dernier, accompagné du directeur du réseau des bibliothèques, M. Paul Thirion, a également été depuis 2001, à la tête d'initiatives tant nationales qu'internationales pour promouvoir le libre accès et ainsi assurer le rayonnement de la production scientifique de leur université. Dans un entretien rapporté dans le journal de l'UQAM, M. Rentier indiquait à l'automne 2014, que leur dépôt contenait près de 114 000 items et était consulté en moyenne 6 000 fois par jour (Université du Québec à Montréal). Pour en savoir davantage sur ORBi, consultez le site Web : <http://orbi.ulg.ac.be>.

1.1.3 Ce que n'est pas le libre accès

Le libre accès n'est pas simple à définir et de fausses idées circulent à son égard venant ainsi nuire à sa compréhension. Peter Suber a relevé dans son ouvrage *Open Access* (2012) certains mythes attribués au libre accès, ci-après présentés dans l'adaptation proposée par Marc Couture, professeur à la TÉLUQ:

« L'accès libre remet en question l'évaluation par les pairs

Les revues en accès libre pratiquent l'évaluation par les pairs de la même façon que les revues traditionnelles; comme ces dernières, certaines sont très sélectives, d'autres moins. Par ailleurs, l'autoarchivage dans les répertoires institutionnels n'est pas un substitut à la publication, car on y dépose les manuscrits finaux des articles qui sont publiés dans des revues. Les répertoires indiquent d'ailleurs clairement aux visiteurs si un document déposé a été évalué ou non par les pairs.

L'accès libre nuit à l'édition scientifique

Le but de l'accès libre n'est pas de nuire à l'édition scientifique, mais de l'améliorer. Il est vrai que les éditeurs traditionnels devront s'adapter aux nouvelles façons de faire, que le Web rend d'ailleurs possibles depuis près de deux décennies. L'accès libre ne remet pas en cause les éditeurs (publics ou privés) ou l'édition elle-même, mais un mode de financement ou un modèle d'affaires particulier hérité de l'ère de l'imprimé. Ainsi, beaucoup de petites revues sont prisonnières d'un cercle vicieux où les abonnements – peu nombreux – suffisent à peine à défrayer les coûts de l'impression, de la distribution et de la gestion de ces mêmes abonnements.

L'accès libre s'adresse surtout au grand public, car les chercheurs ont accès aux revues dont ils ont besoin

Les universités ont beau dépenser des fortunes pour s'abonner à des revues, elles ne peuvent couvrir tous les besoins. Et les universités sont loin d'avoir les mêmes ressources financières; songeons aux universités des pays en développement, ou même aux universités moins bien nanties dans les pays plus avancés. De plus, les personnes qui ont besoin d'informations spécialisées pour effectuer leur travail, ou encore réfléchir et agir sur les situations qu'ils vivent, et qui sont en mesure de lire et comprendre ces informations ne sont pas toutes, loin de là, dans les universités. En dernière analyse, il est futile de tenter de déterminer qui a besoin de l'information scientifique et qui peut en être privé sans conséquence » (Couture, 2014).

1.2 Un mouvement qui nécessite du soutien

Certains organismes subventionnaires, dont les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), et certaines universités, telle l'Université de Liège, incitent leur communauté à diffuser en libre accès leurs publications issues de la recherche. Aussi, les chiffres l'ont démontré, le nombre de dépôts institutionnels augmente. Le libre accès est souhaité; que ce soit pour des raisons économiques ou morales.

Toutefois, dans de nombreux dépôts, les articles scientifiques demeurent peu présents. Pour augmenter ce nombre, des milieux académiques mettent en place des politiques pour inciter les chercheurs à rendre leurs articles accessibles.

1.2.1 Soutien institutionnel : quelques exemples de politiques sur le libre accès

Pionnière aux États-Unis en matière de libre accès depuis l'adoption d'une politique en 2008, la Faculté des arts et des sciences de la Harvard University conserve les droits de publication des articles scientifiques de ses chercheurs et les diffuse en libre accès (Harvard University, 2008). Le 30 septembre 2014, la bibliothèque de cette université adoptait une politique de reproduction numérique de tous les travaux de recherche financés par les fonds publics.

"The mission of the Harvard Library is to advance scholarship and teaching by committing itself to the creation, application, preservation, and dissemination of knowledge. The use and reuse of digitized content for research, teaching, learning, and creative activities supports that mission" (Harvard University, 2014).

Le projet [Shared Access Research Ecosystem \(SHARE\)](#) (Association of American Universities, Association of Public and Land-grant Universities, & Association of Research Libraries, 2013) est un autre exemple d'action concrète et cohérente pour contribuer au développement du libre accès. En 2013, le président des États-Unis Barack Obama adoptait une politique obligeant la diffusion gratuite, à l'intérieur de l'année suivant la publication, de tout produit de recherche soutenu par des fonds gouvernementaux.

L'Université de Liège en Belgique, souvent reconnue comme un modèle en matière de libre accès, doit le grand nombre d'articles présents dans son dépôt (ORBi) à sa politique institutionnelle sur le libre accès qui stipule que l'évaluation interne de la performance en recherche des chercheurs se base uniquement sur les articles s'y retrouvant (Université de Liège, 2007).

Un échange d'un membre du groupe de travail avec Paul Thirion (2014), directeur du réseau des Bibliothèques de l'Université de Liège, a fait ressortir que le succès et le déploiement du dépôt d'articles en libre accès relèvent, entre autres, d'une vision claire et concertée de la haute direction. L'engagement institutionnel a été déterminant pour l'adhésion de la communauté universitaire envers le libre accès et s'est concrétisé par la mise en place d'une politique interne, d'actions concertées entre divers secteurs de l'université, et par des séances d'information sur le libre accès.

Pour avoir un impact, il faut être exigeant!
Une étude de Gargouri et al. (2012) rapporte que les dépôts qui connaissent le plus de succès sont ceux des établissements qui ont adopté les exigences les plus élevées.

1.2.3 Ressources nécessaires

Bien que la publication et la diffusion en libre accès se déploient depuis déjà quelques années, il demeure ardu de mesurer son coût et le niveau de ressources qu'elles nécessitent.

En ce qui a trait aux frais, pour publier dans des revues en libre accès, une analyse publiée en 2012 (Solomon & Björk) rapporte les frais moyens d'articles publiés en 2010. Le tableau 3 présente les frais moyens et l'on remarque un écart de l'ordre de plus de 500% entre les revues du domaine des sciences médicales et celles du domaine des humanités.

Tableau 3
Moyenne des frais de publication par article publié en libre accès en 2010 selon les domaines

Domaine	Frais moyens (\$ US)
Sciences biomédicales	1100 \$
Sciences de la Terre	650 \$
Technologie – Génie	500 \$
Sciences sociales	500 \$
Humanités	200 \$

Source : (Solomon & Björk, 2012)

Au-delà de ces coûts directs qui s'ajoutent pour publier dans des revues en libre accès (voie or), le temps consacré par les acteurs universitaires pour réaliser les différentes tâches de soutien doit aussi être pris en compte.

Sans prétendre fournir des données précises, quelques universités rapportent les efforts requis de leur fonctionnement pour la diffusion en libre accès (voir l'annexe C sur les divers modèles de travail et niveau d'efforts).

En matière d'autoarchivage (la voie verte), la tâche initiale et essentielle consiste à verser l'article accepté dans le dépôt et à en faire la description. Dans certaines universités, le chercheur a la responsabilité de procéder au versement. Il s'agit de la pratique adoptée à l'Université de Liège (Thirion, 2014).

Dans d'autres universités, un membre de l'équipe de la bibliothèque procède au versement et à la description des articles. Dans ce dernier cas, la contribution du chercheur demeure tout de même essentielle parce qu'il est celui qui détient et qui achemine le fichier de l'article au responsable du dépôt pour initier la démarche.

Le personnel des bibliothèques assure habituellement les tâches de vérification des données bibliographiques et des permissions de diffusion. Dans le cas de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), on rapporte qu'environ une dizaine d'articles sont traités en une journée de travail (Merceur, 2008). Dans le même ordre de grandeur, une étude menée au Royaume-Uni en 2014, visant à mesurer le coût de l'implantation de la politique de libre accès, rapporte que le temps moyen requis par l'ensemble des acteurs concernés pour autoarchiver un article est d'environ 45 minutes (Research Consulting, 2014).

Dans le cas de l'Université de Liège, l'équivalent de 1,7 personne par année est en place pour fournir un accompagnement aux chercheurs et assurer le fonctionnement du dépôt ORBi. Depuis 2010, chaque année les quelque 8 000 articles scientifiques (Yassine Gargouri et al., 2010) publiés sont versés dans le dépôt auxquels s'ajoutent quelques milliers d'autres documents des années antérieures (Thirion, 2014).

Exemples de tâches nécessaires pour autoarchiver un article

- Identifier la version à diffuser
- Verser l'article publié dans le dépôt institutionnel ou acheminer l'article publié au responsable du dépôt institutionnel
- Inscrire les métadonnées – la description bibliographique
- Verser l'article reçu dans le dépôt institutionnel
- Vérifier les droits de diffusion
- Activer la mise en ligne

On constate qu'un soutien est nécessaire pour augmenter le nombre d'articles scientifiques diffusés dans les dépôts institutionnels. Dans bien des établissements, le personnel des bibliothèques est, depuis la mise en place des dépôts, engagé dans ces fonctions de soutien, notamment la description bibliographique, celle-ci faisant appel à leur expertise.

Une option : accompagner le chercheur

- Afin d'alléger le travail des chercheurs, certaines universités offrent du soutien pour le processus de dépôt. Par exemple, le Service de la bibliothèque de l'UQAM et celui de l'UQAC ont mis en place un processus de vérification des permissions de diffusion accordées par l'éditeur. Une lettre modèle destinée aux éditeurs est utilisée pour obtenir l'information requise et lorsqu'utile, l'information recueillie est relayée à SHERPA/RoMEO afin de contribuer à la mise à jour de sa banque de données.

1.2.4 *Accompagnement informationnel*

Certains éditeurs profitent de l'immaturité du mouvement du libre accès pour attirer à leurs profits, les productions scientifiques. Ils sollicitent les chercheurs de façon insistante afin qu'ils soumettent des articles dans leur revue en libre accès. Toutefois, il est rapporté que la valeur scientifique de celles-ci peut être questionnée, car les articles qu'on y publie seraient soumis à un processus de révision par les pairs manquant de rigueur et parfois même inexistant. De ce fait, ces revues n'offrent pas une légitimité suffisante pour apporter une contribution significative au renforcement du CV du chercheur et elles projettent une image négative du libre accès. En janvier 2015, le

La liste de Beall

Pour identifier des revues dites prédatrices, le site Web «Scholarly Open Access, Critical analysis of scholarly open-access publishing» affiche une liste de revues et une liste d'éditeurs jugés douteux quant aux critères définissant la rigueur scientifique. Les critères utilisés pour réaliser l'évaluation des revues s'appuient sur ceux publiés par le *Committee on Publication Ethics*. (Beall, 2015)

blogue d'ORBi de l'Université de Liège mettait en garde ses lecteurs sur un site qui attribue « de faux indicateurs bibliométriques à des revues naïves ou mal intentionnées » : [Éditeurs arnaqueurs et contrefaçons](#).

Compte tenu de l'arrivée de nouvelles revues, une information éclairante est nécessaire pour que la publication en libre accès demeure une expérience positive pour les chercheurs qui s'y engagent.

Les bibliothécaires assurent déjà une veille sur les divers éditeurs et revues en libre accès. Il importe de s'assurer que ces informations soient relayées aux chercheurs

1.3 La situation au Canada et au Québec

La volonté de diffuser librement les résultats de la recherche existe depuis longtemps chez certains chercheurs québécois. En effet, en 1991, une revue québécoise paraissait parmi la douzaine de revues savantes électroniques dans le monde, la revue *Surfaces*, dont l'un des fondateurs est professeur à l'Université de Montréal, Jean-Claude Guéron (Vitali-Rosati & Sinatra, 2014, p. 75).

De façon générale, le déploiement du libre accès progresse à la grandeur du Canada par diverses actions. Voici quelques faits tirés des milieux des éditeurs, des universités ou des organismes subventionnaires.

1.3.1 Quelques chiffres

Selon le DOAJ, le nombre de revues canadiennes en libre accès avec comité de lecture, est passé entre 2005 et 2015, de 35 à 267. De ce dernier nombre, on compte 40 revues de recherche en sciences humaines et sociales.

Du côté des dépôts institutionnels, le *Directory of Open Access Repositories* (DOAR) indique qu'on en retrouve dans une quarantaine d'universités canadiennes, dont 13 québécoises, incluant neuf établissements du réseau de l'Université du Québec (University of Nottingham, 2014).

1.3.2 Engagement institutionnel

L'adoption d'une politique est-elle garante du succès d'un dépôt institutionnel? La question mérite d'être posée si l'on considère que parmi les universités canadiennes ayant un dépôt institutionnel, seulement quelques-unes ont adopté des politiques de diffusion en accès libre, si l'on exclut les politiques visant uniquement les thèses et les mémoires. Notons que certaines de ces politiques concernent des unités, par exemple la *Faculty of Environmental Sciences* à l'Université de Guelph, alors que d'autres s'appliquent à l'ensemble de l'établissement, comme c'est le cas à l'Université Concordia. Le Sénat de cet établissement adoptait en 2010, une politique exigeant le dépôt des articles évalués par les pairs accompagné à l'université d'une licence non exclusive pour en permettre la diffusion. Le nombre d'articles déposés annuellement dans le dépôt institutionnel de l'Université Concordia, [Spectrum](#)⁷ (environ 150) y est plus élevé

⁷ Le dernier rapport annuel des activités de Spectrum, le dépôt institutionnel de l'Université de Concordia, stipule qu'en novembre 2013 on y retrouvait plus de 890 articles scientifiques publiés par ses chercheurs. En janvier 2015,

que ce que l'on observe dans les autres répertoires canadiens, tout en demeurant, pour un millier de professeurs, moindre que le 80 % atteint par certains établissements ayant mis en place une telle exigence ailleurs dans le monde (Sale, 2006).

Depuis 2008, une dizaine d'organismes de financement de la recherche, presque tous du domaine biomédical, dont les IRSC, exigent la diffusion en libre accès des publications découlant des recherches qu'ils financent (2014a). Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) devaient au moment d'écrire ces lignes, confirmer leurs orientations en matière de libre accès à la suite d'une consultation en ligne, sur une version préliminaire d'une politique sur le libre accès, qui s'est déroulée à l'automne 2013 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, 2013).

Enfin, plus près de nous, l'ensemble des bibliothèques universitaires québécoises réunies à l'époque au sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) publiait en 2012 *Le libre accès : Pour un développement durable de la communication savante*, un document pour exprimer son soutien au libre accès proposant des actions concrètes pour favoriser l'engagement des établissements universitaires québécois dans la diffusion en libre accès.

1.3.3 Une plateforme québécoise

Érudit est la plus importante plateforme de revues francophones révisées par les pairs en Amérique du Nord. Cet organisme sans but lucratif, qui offre aujourd'hui ces services d'édition et de diffusion numérique à plus de 110 revues savantes, a été fondé en 1998 par un consortium interuniversitaire formé par l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Parmi les revues diffusées, plus d'une trentaine reçoivent un financement provenant de Fonds de recherche québécois (Niemann, 2015).

Érudit s'inscrit depuis ses débuts dans le mouvement du libre accès aux résultats de la recherche. Grâce à un principe de barrière mobile, environ 95 % des contenus sont en libre accès : seules les deux dernières années de publication des revues savantes commercialisées sont sous restriction, tandis que l'ensemble des archives sont accessibles à tous. Ce modèle hybride assure à la fois un soutien économique aux revues et une mise en accès libre de la majorité des travaux de recherche. Également, près du quart des revues diffusées sur Érudit ont fait le choix du libre accès immédiat.

Érudit travaille actuellement à bâtir un nouveau modèle de diffusion où le libre accès serait soutenu financièrement par l'ensemble des acteurs du milieu de la recherche. Ce projet est mené en collaboration avec de nombreux organismes au Canada afin d'élaborer un modèle stable et transitionnel qui prendra en considération les éventuelles résistances. Compte tenu de l'expertise et des environnements technologiques de diffusion détenue, la plateforme Érudit est un acteur à suivre dans les projets de développement de revues en libre accès au Québec, notamment dans le domaine des sciences sociales.

Spectrum en propose 1 012 (Concordia, 2013), alors que tous les établissements du réseau de l'Université du Québec réunis en comptaient 3 097 en février 2015 (voir le tableau 4).

2. POURQUOI SOUTENIR ET ENCOURAGER LA DIFFUSION EN LIBRE ACCÈS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC?

À l'initiative du Comité des bibliothèques de l'Université du Québec, une rencontre réunissant des employés des bibliothèques du réseau a été organisée en 2013 (Université du Québec, 2013). Cette rencontre visait l'échange de bonnes pratiques en vue d'augmenter la participation des professeurs aux dépôts institutionnels. Les principaux freins relevés dans la littérature avaient alors été présentés. Du côté des professeurs, il ressortait la méconnaissance de l'existence du dépôt et de ses objectifs, le manque de temps, le questionnement relatif au droit d'auteur et au plagiat ainsi que des doutes sur les bénéfices. Du côté des responsables des dépôts institutionnels, on notait un découragement devant la non-disponibilité des fichiers originaux.

L'environnement technologique en place et l'expertise des bibliothèques en matière de gestion documentaire ont permis de mettre en place une infrastructure pour soutenir la diffusion d'articles scientifiques, toutefois les dépôts institutionnels contiennent, à ce jour, peu de documents. Cette section présente la situation du libre accès dans le réseau de l'Université du Québec ainsi que les retombées envisagées. Un portrait des publications de l'Université du Québec est suivi d'une proposition de cible que pourraient viser les établissements du réseau en matière de diffusion en libre accès.

2.1 La situation dans les établissements du réseau de l'Université du Québec

Au moment d'écrire ces lignes, neuf établissements du réseau de l'Université du Québec ont un dépôt institutionnel en opération, cinq sont signataires de la déclaration de Berlin, soit l'UQAM, l'UQAC, l'UQAT, l'ÉTS et la TÉLUQ (Berlin Declaration Signatories, 2015). À la TÉLUQ, les quatre Tables professorales ont adopté la « Résolution pour l'accès libre à la TÉLUQ » selon laquelle les professeurs s'engagent à déposer leurs articles scientifiques dans le répertoire institutionnel (Couture, 2014). Notons également dans la Politique de la recherche et de la création de l'UQAM, à l'annexe 3 sur les Centres institutionnels, que « le dépôt dans l'archive institutionnelle ARCHIPEL est demandé » (Université du Québec à Montréal, 2014b), sans être exigé.

Le premier dépôt institutionnel du réseau de l'Université du Québec est ARCHIPEL, mis en opération à l'UQAM en 2007. Par la suite, à compter de 2009, les autres bibliothèques du réseau se sont dotées des infrastructures technologiques permettant d'implanter leur dépôt institutionnel. Toutes les universités ont choisi le logiciel EPrints. Plusieurs ont opté pour une configuration partagée du logiciel, réduisant ainsi les frais associés à sa maintenance. Ce modèle de travail permet à chacun de ces établissements d'avoir accès à sa propre banque de documents qu'il peut adapter selon ses besoins et ses réalités.

Qu'est-ce que EPrints?

Développé à l'origine par la Southampton University, EPrints est le logiciel libre utilisé par les établissements du réseau de l'Université du Québec comme système de gestion de dépôt institutionnel. Selon le DOAR, environ 25% des dépôts institutionnels ouverts dans le monde utilisent EPrints. <http://www.eprints.org>

Avec la mise en place des dépôts institutionnels, les bibliothèques des établissements du réseau de l'Université du Québec se sont engagées en premier lieu à la diffusion des thèses et des mémoires. La diffusion des thèses et des mémoires imprimés leur étant déjà confiée, la tâche a d'abord consisté à numériser les documents. Pour la suite, les bibliothèques mettent progressivement en place une démarche qui permet aux étudiants de déposer leur thèse ou leur mémoire en version numérique.

Tableau 4
Données relatives au contenu des dépôts institutionnels des établissements du réseau de l'Université du Québec (au 1er février 2015)

			Documents scientifiques en libre accès (texte intégral disponible)	Notices bibliographiques seulement	Thèses et mémoires disponibles en ligne
Dépôt institutionnel	UQAM	Archipel	835	9	4939
	UQTR	Dépôt-e	0	0	3944
	UQAC	Constellation	427	0	2035
	UQAR	Sémaphore	584*	0	621
	UQO	Dépôt institutionnel	0	524	168
	UQAT	Depositum	0	0	581
	INRS	Espace INRS	918	126	1167
	ÉTS	Espace ÉTS	73	8393	1140
	TÉLUQ ⁸	R-libre	221	68	n/a

*Prendre note que ce nombre inclut 470 articles provenant de 72 numéros de la Revue l'Estuaire (excluant éditoriaux et chroniques).

Source : Données et informations recueillies par le groupe de travail auprès des bibliothèques, février 2015

En observant le Tableau 4, on remarque que très peu d'articles scientifiques se retrouvent dans les dépôts institutionnels, et ce, malgré la présence de divers services mis en place par les bibliothèques pour diffuser la production des chercheurs. Par ailleurs, on retrouve dans certains établissements, notamment à l'ENAP et à l'UQO, des inventaires de la production de recherche qui répertorient les publications de chercheurs.

Le tableau suivant présente les différents modèles et services proposés par les bibliothèques du réseau de l'Université du Québec.

⁸ R-libre est fonctionnel depuis octobre 2014, les données sont fournies en date du 23 octobre 2014

Tableau 5: Modèles et services offerts par les bibliothèques du réseau de l'Université du Québec pour soutenir le libre accès

Établissement	Modèle et services offerts
UQAM	Le dépôt institutionnel recueille uniquement les publications en texte intégral (PDF ou autres formats). Le Service des bibliothèques a développé des mécanismes de chargement automatique pour des corpus de données bibliographiques et leurs documents associés. Le chargement est configuré de sorte que le chercheur soit considéré comme le déposant et qu'il puisse éditer ses fiches de métadonnées par la suite. Des présentations du dépôt institutionnel sont effectuées auprès de groupes ciblés (assemblées départementales, centres de recherche, Comités facultaires de la création et de la recherche). Les bibliothécaires sont invités à assurer une veille des publications des chercheurs de l'UQAM. Si un article est admissible, le chercheur peut alors être sollicité pour le diffuser en libre accès.
UQTR	Un projet pilote est mis en place depuis l'automne 2014 pour le dépôt d'articles scientifiques. Il est prévu que le dépôt soit effectué par le personnel de la bibliothèque.
UQAC	Le mode de fonctionnement adopté par une politique de dépôt permet au professeur de déposer lui-même ses articles ou de déléguer une tierce personne pour déposer les documents à sa place, par exemple, un assistant de recherche ou le bibliothécaire disciplinaire. Un fonds d'auteur est annoncé pour mai 2015.
UQAR	Le dépôt de tous les documents est assuré par la bibliothèque.
UQO	Le dépôt d'articles n'est pas prévu à ce moment-ci.
UQAT	Projet en développement.
INRS	La bibliothèque réalise tout le processus de dépôt pour les thèses, les mémoires et les rapports. Le processus de dépôt pour les articles scientifiques est à venir.
ENAP	Il n'y a pas de dépôt institutionnel à l'ENAP. Sur le site Web de la bibliothèque une section est dédiée aux publications des professeurs et des chercheurs et une autre section est dédiée aux thèses et mémoires.
ÉTS	Les métadonnées des publications issues de la recherche sont intégrées systématiquement au fur et à mesure dans le dépôt institutionnel. Les données du dépôt institutionnel permettent en temps réel de générer une liste de la production scientifique de chaque professeur ou encore d'en extraire une partie pour une demande de subvention ou le CV commun canadien par exemple. Le processus de dépôt d'articles scientifiques est fait par la bibliothèque pour le chercheur. Un projet pilote IDOA (<i>Immediate Deposit Optional Access</i>) est en place afin d'identifier les meilleurs processus à mettre en place pour faciliter le dépôt des publications pour les chercheurs. Un fonds d'auteur est disponible.
TÉLUQ	Toutes les notices acheminées au dépôt institutionnel doivent être accompagnées du texte intégral, lorsque celui-ci existe ou peut être déposé (pour diffusion en libre accès ou en accès restreint). Formule mixte : les professeurs se sont engagés à déposer eux-mêmes leurs articles après 2013, mais ils bénéficient d'un soutien de la TÉLUQ, notamment pour la recherche des permissions de diffusion en accès libre et pour le dépôt en leur nom, d'un certain nombre de publications.

Source : Données et informations recueillies par le groupe de travail auprès des directions des bibliothèques, septembre 2014

2.2 Les retombées positives du libre accès

La diffusion en libre accès des publications issues de la recherche «s’inscrit dans la longue tradition universitaire de partage du savoir et les universités ont tout à gagner de s’investir davantage dans cette voie » (CREPUQ - sous-comité des bibliothèques, 2012, p. 2).

Cette diffusion soutient le rayonnement de l’université sur la scène internationale tout en valorisant le travail de ses chercheurs, ce qui s’avère pertinent pour y positionner les recherches francophones.

Au-delà des visées encourues pour l’université, le chercheur lui-même bénéficie de certains avantages en diffusant ses publications en libre accès. L’Université du Québec à Chicoutimi a produit à l’intention de ses chercheurs un [dépliant promotionnel de son dépôt institutionnel Constellation](#), qui évoque quelques avantages reliés au libre accès et plus spécifiquement à la voie verte :

Citations plus nombreuses

« Il est de plus en plus démontré que les articles à libre accès sont cités plus fréquemment que les articles de revues qui ne sont pas à libre accès » (Institut de recherche en santé du Canada, 2014b).

« Diffusion à large échelle

Les documents déposés dans Constellation deviennent repérables par les moteurs de recherche populaires tels que Google, Google Scholar, etc.

Accès universel

Les documents présents dans Constellation sont accessibles gratuitement à tous.

Augmentation de l’impact

Plusieurs études démontrent que les publications disponibles en libre accès sont plus fréquemment citées.

Processus simple et rapide

Via un formulaire électronique accessible avec votre compte de déposant.

Préservation à long terme

Les administrateurs de Constellation assurent la maintenance du site et la pérennité des documents déposés.

Adresse permanente

Une adresse URL permanente est attribuée à chaque document déposé dans Constellation.» (Bibliothèque Paul-Émile-Boulet, 2014)

Est-il envisageable et possible pour les établissements du réseau de l’Université du Québec de diffuser en libre accès un plus grand nombre de publications issues de la recherche? Le portait qui suit amène des éléments de réponse à cette question.

2.3 Les publications issues de la recherche dans le réseau de l'Université du Québec

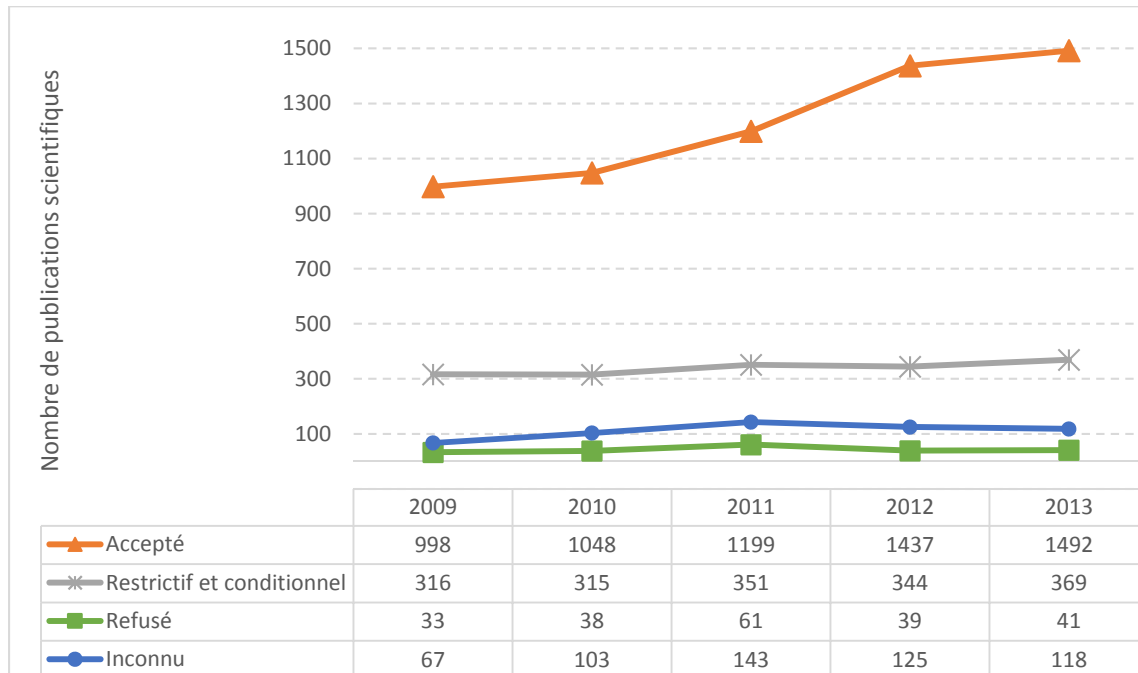
Un relevé dans la base de données bibliométriques canadiennes BDBC/OST – WoS Thomson Reuters indique qu'entre 2009 et 2013, 8 637 publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec ont paru dans plus de 2800 revues savantes avec comité de pairs.

On a estimé, à partir d'une extraction d'informations du site SHERPA/RoMEO, la portion pour laquelle l'éditeur permettait l'autoarchivage parmi ces 8 637 publications scientifiques. Le résultat montre un taux de 71,5%, ce qui représente plus de 6 000 articles publiés au cours de ces cinq années dont une version pourrait être diffusée dans le dépôt institutionnel (Villeneuve, 2014).

Autre fait à souligner, on observe sur ces cinq années, une croissance de 50% du nombre d'articles publiés dans des revues qui permettent l'autoarchivage alors que l'augmentation est plus faible chez les revues qui affichent des restrictions (18%) et chez celles qui refusent l'autoarchivage (26%).

Le graphique 1 illustre cette tendance des cinq années et fait ressortir l'augmentation du nombre de revues qui permettent la diffusion dans le dépôt institutionnel.

Graphique 1
Le nombre de publications scientifiques de l'Université du Québec 2009-2013
selon les permissions d'autoarchivage



Source : BDBC (OST-Thomson Reuters/WoS), Compilation DRI-UQ; 2014

Ce graphique indique que près de 1 500 articles scientifiques pourraient être ajoutés dans les dépôts institutionnels annuellement. Le réseau de l'Université du Québec dispose d'un potentiel intéressant d'articles scientifiques à diffuser en libre accès.

2.4 La cible du réseau de l'Université du Québec en matière d'accès aux productions scientifiques de ses chercheurs

Bien que le débat ne porte plus sur le caractère inévitable de cette transformation du mode de diffusion des publications scientifiques, mais plutôt sur son rythme et ses modalités, nous nous permettons néanmoins de rappeler comment le modèle du libre accès s'inscrit pertinemment dans le monde universitaire.

D'un point de vue philosophique, il serait difficile d'aller contre la volonté d'augmenter la quantité des productions scientifiques accessibles en un clic et pour tous. Les universités contribuent au développement de la société québécoise et leur adhésion au mouvement du libre accès représente un moyen pour accroître la diffusion des connaissances. Cette adhésion est encore plus pertinente pour le réseau de l'Université du Québec, étant donné que le libre accès contribue à sa mission d'accessibilité et à sa volonté de participer au développement scientifique du Québec (Université du Québec, 2008).

Aussi, comme les divers organismes subventionnaires devraient exiger sous peu aux chercheurs subventionnés de diffuser en libre accès, il est justifié d'aller dans le même sens que ces derniers pour assurer une cohérence nationale et contribuer à une utilisation judicieuse des fonds publics dédiés à la recherche. Au plan technologique, les solutions sont disponibles, il s'agit maintenant d'investir des efforts pour les exploiter à leur pleine capacité.

Le groupe de travail souhaite qu'une cible ambitieuse soit proposée et formule la proposition ci-après afin d'augmenter l'accès à la production scientifique des chercheurs au même moment où l'Université du Québec célébrera son 50^e anniversaire :

- Considérant que neuf établissements ont mis en place un dépôt institutionnel avec lequel ils diffusent les thèses et les mémoires et que certains ont déjà engagé un processus de dépôt d'articles et autres documents découlant de la recherche;
- Considérant que les chercheurs du réseau de l'Université du Québec ont publié en 2013 près de 2 000 articles scientifiques (voir l'annexe C);
- Le groupe de travail sur le libre accès propose, afin d'augmenter l'accès à la production scientifique des chercheurs, au même moment où l'Université du Québec célébrera son 50^e anniversaire, la cible suivante:

À compter de 2018, chaque année, au moins 50% des articles scientifiques publiés par les chercheurs de chacun des établissements seront accessibles dans les dépôts institutionnels du réseau de l'Université du Québec.

Il est entendu que dans son plan d'action, chacun des établissements pourra faire mention de cibles particulières.

3. DES CONDITIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES DES CHERCHEURS

Comment atteindre cette cible? Que peut-on faire pour qu'au moins la moitié des quelque 2 000 articles (voir l'annexe C) publiés chaque année par des chercheurs du réseau puissent être accessibles gratuitement au plus grand nombre possible de lecteurs?

Il ne semble pas exister de modèle idéal, mais les lectures et les observations du groupe de travail ont permis de mettre en lumière des approches et des actions qui favorisent un plus grand rayonnement des travaux de recherche réalisés dans les universités. En s'inspirant de celles-ci, des conditions sont proposées.

La mise en place de ces conditions sera différente d'un établissement à l'autre et certaines de celles-ci ne seront pas applicables partout. Il s'agit de suggestions parmi lesquelles les acteurs concernés pourront puiser pour constituer leur plan d'action institutionnel.

Schéma 3
Les suggestions d'actions présentées

3.1 Engagement institutionnel	a) Pistes d'action pour la haute direction b) Pistes d'action pour les chercheurs c) Pistes d'action pour le responsable de la diffusion des résultats de la recherche d) Pistes d'action en lien avec les organismes subventionnaires
3.2 Diffusion d'informations sur le libre accès et sensibilisation des chercheurs	a) Rendre disponibles des documents d'information, des guides, des capsules b) Offrir des ateliers d'information aux chercheurs, aux chercheurs-étudiants et aux chercheurs postdoctoraux c) Offrir un service de soutien pour recevoir et traiter les questions des chercheurs
3.3 Accompagnement des chercheurs	a) Fournir un soutien aux chercheurs pour qu'ils acheminent les fichiers des articles vers le dépôt institutionnel b) Soutenir les chercheurs dans la gestion des droits et des permissions liés à la diffusion c) Éclairer le choix des revues en libre accès d) Créer des conditions qui facilitent la publication dans des revues en libre accès
3.4 Fonctionnement et développement de l'environnement technologique du dépôt institutionnel	a) Assurer le fonctionnement et le développement du système de dépôt institutionnel b) Exploiter les informations du dépôt institutionnel pour offrir des services à valeur ajoutée aux chercheurs

3.1 Engagement institutionnel

La haute direction a un rôle important à jouer pour susciter un engagement des membres de la communauté dans des actions concrètes en vue d'augmenter l'accès aux productions scientifiques des chercheurs.

3.1.2 Actions

a) Pistes d'action pour la haute direction

- Adhérer à la Déclaration de Berlin;
- Adopter une politique institutionnelle ou ajouter, dans une politique existante, des objectifs en matière de diffusion de résultats de la recherche en libre accès;
- Inscrire dans la planification stratégique, des objectifs en matière de diffusion de résultats de la recherche, notamment, de diffuser en libre accès au moins 50% des articles publiés annuellement d'ici 2018;
- Désigner parmi les dirigeants un « responsable de la diffusion des résultats de recherche »;
- Exiger que les publications découlant de projets financés par le FODAR ou par certains fonds institutionnels soient déposées dans le dépôt institutionnel;
- Analyser la faisabilité d'ajouter un énoncé de principe dans la convention collective des professeurs visant à les encourager à adopter un mode de diffusion/publication en libre accès.

b) Pistes d'action pour les chercheurs

- Être attentif aux informations rendues disponibles pour éclairer les enjeux, les retombées et les pratiques en matière de diffusion en libre accès;
- Contribuer à l'augmentation de la diffusion de la production scientifique en rendant disponibles dans le dépôt institutionnel, leurs articles acceptés pour publication;
- Affirmer leur position en matière de libre accès en adoptant une résolution au niveau de l'assemblée des professeurs (faculté, département ou unité de recherche).

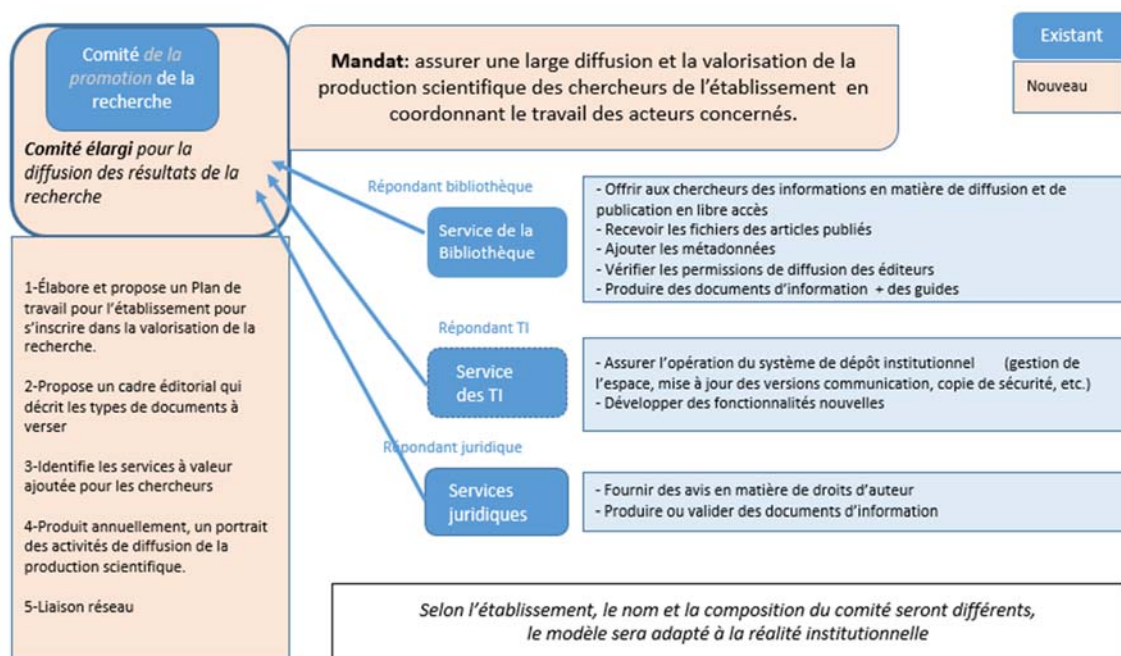
c) Pistes d'action pour le « responsable de la diffusion des résultats de la recherche »

- Créer un comité institutionnel ou élargir un comité existant (voir schéma le 4) qui réunit les répondants des services concernés, dont le mandat est de planifier et de coordonner les activités, notamment:
 - o élaborer un plan d'action visant à augmenter l'accès aux productions scientifiques des chercheurs de l'établissement et en piloter la réalisation;
 - o proposer un cadre éditorial qui définit les documents à recueillir dans le dépôt;
 - o produire un portrait annuel de la production scientifique diffusée en libre accès par les chercheurs de l'établissement;

- o identifier les services à valeur ajoutée à développer et à proposer aux chercheurs avec le système de dépôt institutionnel;
- o coordonner les actions avec les comités des autres établissements pour optimiser les efforts consentis. → **ACTION RÉSEAU**
- Analyser la faisabilité de l'adoption du dépôt institutionnel comme unique source d'information sur les publications des chercheurs pour les comités d'évaluation interne.

Schéma 4

Un exemple de comité élargi à adapter selon la réalité de l'établissement.



d) Piste d'action en lien avec les organismes subventionnaires

- Assurer une cohérence des approches de l'établissement avec les politiques adoptées par les organismes subventionnaires québécois et canadiens en matière de libre accès.

3.2 Diffusion d'informations sur le libre accès et sensibilisation des chercheurs

Le libre accès suscite de l'intérêt et des discussions, toutefois, certains aspects sont parfois mal compris et conduisent à des incertitudes ou encore à des prises de position mal fondées. Documenter clairement les options et les démarches peut aider des chercheurs à faire des choix éclairés lorsque vient le temps de soumettre des résultats de recherche pour publication. L'arrivée de nouvelles approches dans les activités de diffusion scientifique exige un suivi constant pour être en mesure d'informer la communauté des chercheurs.

Pour la production d'outils d'information et de formation, la mise en commun des compétences de différents professionnels du réseau constitue une option avantageuse.

3.2.1 Actions

a) Rendre disponibles des documents d'information, des guides et des capsules

- Produire de l'information et des ressources pédagogiques à l'intention des chercheurs, notamment pour faire connaître la littérature à jour sur l'évolution des revues en libre accès et les processus d'évaluation ainsi que pour répertorier les bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs. → **ACTION RÉSEAU**
- Assurer une veille des informations accessibles sur les processus d'évaluation pratiqués par les revues, notamment pour les nouvelles qui exercent des sollicitations insistantes auprès des chercheurs afin qu'ils publient chez elles. → **ACTION RÉSEAU**

b) Offrir des ateliers d'information aux chercheurs, aux chercheurs-étudiants et aux chercheurs postdoctoraux

- Organiser des présentations lors de rencontres et d'événements auxquels participent des membres des équipes de recherche et en faire une captation pour les réutiliser.
- Inviter des chercheurs qui ont publié dans des revues en libre accès ou qui archivent leurs publications à partager leurs expériences.

c) Offrir un service de soutien pour recevoir et traiter les questions des chercheurs en matière de diffusion

- Désigner à la bibliothèque, un responsable du service de soutien.
- Faire connaître un courriel et un numéro de téléphone, pour obtenir de l'aide.
- Mettre en place une foire aux questions (FAQ). → **ACTION RÉSEAU**

3.3 Accompagnement des chercheurs

3.3.1 Actions – voie verte

Pour augmenter le nombre d'articles scientifiques archivés dans les dépôts institutionnels des établissements du réseau de l'Université du Québec – la voie verte

La voie verte consiste à archiver dans le dépôt institutionnel d'un établissement, ou celui désigné par un organisme subventionnaire, les articles publiés dans des revues conventionnelles en vue de les rendre accessibles gratuitement.

Il faut rappeler qu'il est permis de déposer, donc de conserver, pratiquement tous les articles et les documents publiés. Ensuite, la question des permissions de diffusion doit être traitée, à savoir si l'on peut diffuser en libre accès, le contenu de chacun de ces articles à partir du dépôt institutionnel. Idéalement, ce sont tous les articles publiés qui se trouveraient dans le dépôt. Une telle base de données rendrait possible le développement de services à valeur ajoutée pour les chercheurs, par exemple, la production et la mise à jour automatique de liste de publications pour la page Web de ce dernier.

Pour augmenter le nombre d'articles archivés dans les dépôts institutionnels des établissements de l'Université du Québec, on peut agir sur les conditions suivantes:

a) Fournir un soutien aux chercheurs pour qu'ils acheminent leurs articles acceptés vers le dépôt institutionnel

Pour le versement d'articles dans le dépôt institutionnel, au moins deux approches sont pratiquées dans les universités. L'établissement implantera le mode de travail qui lui convient le mieux en adaptant les approches décrites.

Approche 1 : le chercheur effectue le versement

Le chercheur est responsable de verser dans le dépôt institutionnel le fichier de l'article accepté et de fournir les informations nécessaires.

Il est accompagné par le Service de la bibliothèque qui veille à :

- informer les chercheurs de la démarche et des services disponibles (aide sur demande, capsules vidéo qui expliquent la démarche pour déposer un article dans le dépôt institutionnel, etc.);
- rendre le chercheur-auteur le plus autonome possible en matière de dépôt en fournissant un soutien pour que l'opération soit simple à réaliser.

Approche 2 : le Service de la bibliothèque effectue le versement

La bibliothèque reçoit les articles de la part des chercheurs et assure la démarche de versement dans le dépôt institutionnel :

- inviter les chercheurs à transmettre leurs articles acceptés au Service de leur bibliothèque selon une démarche simple;
- recevoir les fichiers et assurer les tâches de description, de dépôt et de vérification des permissions de diffusion.

Selon l'option choisie, il y aura lieu de définir les mandats et les responsabilités des différents intervenants sollicités dans les activités de fonctionnement et de développement du dépôt institutionnel, notamment des membres du personnel de la bibliothèque, du décanat de la recherche et de la création, des technologies de l'information et des services juridiques.

b) Soutenir les chercheurs dans la gestion des droits et des permissions liés à la diffusion

L'objectif est de rendre accessibles les articles publiés par les chercheurs tout en s'assurant de ne pas outrepasser leurs permissions de diffusion.

Lorsqu'un article est accepté pour publication, l'éditeur invite l'auteur à signer un contrat de publication par lequel, en règle générale, ce dernier lui cède des droits de diffusion pour sa revue. En parallèle à cette publication originale, les éditeurs accordent certaines permissions de diffusion, toutefois elles ne sont pas les mêmes d'un éditeur à l'autre et les démarches de vérification de celles-ci peuvent être exigeantes et doivent être confiées à du personnel compétent en la matière. Le site SHERPA/RoMEO (University of Nottingham, 2015) répertorie les permissions de diffusion d'un grand nombre d'éditeurs et constitue une source d'information éclairante pour effectuer ce travail de vérification.

À noter que même lorsqu'un éditeur n'accorde pas de permission de diffusion, un chercheur peut verser le fichier d'un article publié dans une revue conventionnelle dans le dépôt

institutionnel de son établissement. Toutefois, dans cette situation, seules les données bibliographiques seront visibles, le fichier lui-même étant disponible sur demande auprès de l'auteur (accès restreint).

- Confier à la bibliothèque la responsabilité de gérer les permissions de diffusion.
- Produire et faire connaître auprès des chercheurs, une documentation qui présente clairement l'information spécifique et complète sur les droits et les permissions de diffusion des articles scientifiques dans le contexte des dépôts institutionnels, ceci pour les revues conventionnelles et pour les revues en libre accès. → **ACTION RÉSEAU**
- Quelques exemples de questions :
 - Puis-je rendre disponibles les articles dont je suis l'auteur sur ma page Web personnelle?
 - Quelle version et à quel moment?
 - Mes articles peuvent-ils être diffusés sur des réseaux sociaux de chercheurs (par exemple : Research Gate et Academia.edu)?
 - Quels droits puis-je conserver lorsqu'un article est accepté pour publication?
- Faire connaître et promouvoir l'utilisation par les chercheurs d'un addenda au contrat d'édition pour conserver le plus possible de droits au moment de le conclure (voir l'exemple : [Addenda au contrat d'édition pour l'auteur canadien – SPARC](#)).
- Assurer une veille sur les situations pour lesquelles des aspects légaux constituent des contraintes importantes à la libre diffusion, par exemple, la gestion des permissions dans le cas de multiples auteurs. Partager ces préoccupations avec d'autres universités en vue de connaître les pratiques en cours et d'échanger sur les approches envisagées. → **ACTION RÉSEAU**
- Rendre disponible une lettre modèle à utiliser au besoin, pour demander à des éditeurs non-répertoriés dans SHERPA/RoMEO de préciser les droits qu'ils se réservent et les permissions de diffusion qu'ils accordent. Ces informations pourront ensuite être ajoutées dans la banque SHERPA/RoMEO (voir en annexe D les exemples de lettres utilisées à l'UQAM).

3.3.2 Actions – voie or

Pour augmenter la présence de publications des chercheurs du réseau de l'Université du Québec dans des revues en libre accès – la voie or

La voie or qui vise à offrir l'accès gratuit à un article dès la publication n'est pas toujours perçue positivement et peut susciter certains malaises dans la communauté, particulièrement lorsqu'une revue se disant en libre accès exige des frais élevés à un chercheur pour publier un article. Ce malaise découle du fait que les revues tentent ainsi de protéger leur «marché» et d'augmenter leurs revenus en exigeant des frais élevés aux chercheurs pour permettre la publication de leurs articles scientifiques par la voie or.

On se souvient que des fonds publics ont permis la réalisation de la recherche, ainsi que la révision des articles produits puisque ce sont habituellement d'autres chercheurs universitaires qui l'assurent.

Une transition s'avère nécessaire pour faire évoluer ce modèle économique de façon à rendre cette option intéressante pour les chercheurs. On doit tenter d'influencer les revues pour qu'elles ajustent leurs pratiques de façon à ce que les frais exigés ne soient pas exagérés étant entendu qu'un des acteurs en présence doit assumer les dépenses.

Les promoteurs du libre accès se trouvent un peu coincés puisque d'une part, on encourage les chercheurs à publier dans des revues en libre accès, mais, d'autre part, on veut éviter qu'ils enrichissent indûment des éditeurs privés en payant des frais de publication trop élevés.

Pour augmenter la présence d'articles dans les revues en libre accès, on peut agir sur deux conditions :

c) Éclairer le choix des revues en libre accès

Devant l'intérêt grandissant de la communauté des chercheurs pour la publication en libre accès, de nouvelles revues sont créées par des éditeurs établis et par de nouveaux. Si plusieurs de ces revues sont de bonne, voire d'excellente qualité, d'autres suscitent des questionnements, quant à l'intégrité de leurs pratiques, comme le rapporte Beall (2015). Ce contexte commande une vérification au moment du choix d'une revue où publier. Pour ce faire, le chercheur doit pouvoir consulter facilement des sources d'information pertinentes et éclairantes.

- Rendre facilement accessibles aux chercheurs des informations sur:
 - o les frais de publication demandés par les éditeurs de différentes revues;
 - o la qualité du processus scientifique de différentes revues.

→ **ACTION RÉSEAU**

d) Créer des conditions qui facilitent la publication dans des revues en libre accès

On doit éviter que les frais exigés aux auteurs constituent un frein à la publication dans une revue en libre accès.

- Travailler de concert avec les organismes subventionnaires en :
 - o apportant un soutien au développement de revues québécoises et canadiennes;
 - o tentant de limiter les frais de publication exigés par les éditeurs, par exemple en encourageant les organismes à établir des balises dans les programmes de subventions.
- Envisager la mise en place des « Fonds d'auteur » pour couvrir les frais de publication dans les domaines moins subventionnés.

3.4 Fonctionnement et développement de l'environnement technologique du dépôt institutionnel

Le système en place, EPrints, permet de conserver des documents avec leurs métadonnées. Il est souhaité de le développer pour offrir des services à valeur ajoutée qui répondent à des besoins des chercheurs.

Au plan technique, l'UQAM, l'UQAC et la TÉLUQ gèrent chacune un serveur avec le logiciel EPrints et un quatrième est exploité collectivement par l'UQTR, l'UQAR, l'UQO, l'UQAT, l'ÉTS et l'INRS. En ayant accès au code du système EPrints, puisqu'il s'agit d'un logiciel libre, les informaticiens peuvent développer des fonctionnalités sur mesure selon les besoins institutionnels. Ce contexte offre aussi des possibilités de collaboration.

3.4.1 Actions

a) Assurer le fonctionnement et le développement du système de dépôt institutionnel

- Offrir un environnement technologique simple à utiliser pour les chercheurs et efficace pour recevoir l'ensemble des productions issues de la recherche et les rendre accessibles;
- Offrir une interface qui simplifie et facilite les démarches de dépôts de documents pour les chercheurs;
- Offrir un système qui permet une diffusion de documents et un référencement efficace :
 - o Élaborer un plan de développement du système EPrints pour ajouter des fonctionnalités qui offrent de la valeur ajoutée pour les utilisateurs :
 - identification des besoins prioritaires
 - échanges de bonnes pratiques entre les répondants des établissements
 - o Assurer un référencement qui garantit une grande visibilité du contenu des dépôts et l'indexation par les principaux moteurs de recherche (par exemple Google Scholar, OAISTER, etc.) ainsi que des répertoires spécialisés pour maximiser la visibilité des documents;
 - o Assurer l'interopérabilité des dépôts en veillant sur le développement des lignes directrices proposées par le Conference of Open Access Repository (COAR);
 - o Assurer la visibilité des dépôts en les inscrivant dans les répertoires reconnus (OpenDOAR et ROAR).

→ ACTIONS RÉSEAU

b) Exploiter les informations du dépôt institutionnel pour offrir des services à valeur ajoutée aux chercheurs

Les chercheurs ont de nombreuses tâches administratives à effectuer. Une offre de service qui leur permettrait de réaliser plus efficacement certaines de celles-ci pourrait favoriser leur adhésion au versement des articles dans le dépôt institutionnel. Plus il y aura de données dans le dépôt, plus riches pourront être les services offerts. Par exemple, un dépôt qui regrouperait l'ensemble des publications des chercheurs d'un établissement offrirait des possibilités intéressantes pour explorer les caractéristiques et les particularités de la recherche.

Le dépôt institutionnel offre un potentiel sur lequel on peut appuyer des services et des fonctionnalités complémentaires en vue de soutenir des activités liées à la gestion de la recherche.

- Développer des services à l'intention des chercheurs :
 - o Production de listes de publications sous différents formats à partir du contenu du dépôt institutionnel;
 - o pour le CV institutionnel;
 - o pour le versement au CV commun canadien;
 - o pour l'affichage sur la page Web du chercheur.
→ **ACTION RÉSEAU**
- Production de rapports pour le chercheur ou par regroupement de chercheurs:
 - o portrait des publications dans des revues en libre accès (facteur d'impact et nombre de citations);
 - o statistiques de consultation et de téléchargement des articles;
 - o suivi de l'archivage des articles acceptés (information sur les recherches en cours, groupe de recherche) et enregistrement des notices bibliographiques.
→ **ACTION RÉSEAU**
- Dans le respect des droits de diffusion:
 - o Offrir un mécanisme de transfert d'articles d'un dépôt vers d'autres dépôts (lorsque le chercheur doit répondre à plusieurs obligations);
→ **ACTION RÉSEAU**
 - o Activer la fonction pour des demandes individuelles de tiré à part à l'auteur par courriel.
→ **ACTION RÉSEAU**

Dans le contexte d'une meilleure exploitation des informations portant sur les résultats de la recherche, il serait opportun que les personnes responsables du développement des dépôts institutionnels maintiennent un lien avec les porteurs du projet IFR 2.0 (Inventaire du Financement de la Recherche) qui s'intéressent à la gestion de données et d'informations sur les activités de recherche. Ce lien permettrait d'éviter des dédoublements, de saisir les opportunités de collaboration qui pourraient se présenter en exploitant judicieusement les données respectives.

4. RECOMMANDATIONS

Rappel du mandat du Groupe de travail sur le libre accès :

« Déterminer les conditions favorables au libre accès et donc à la diffusion gratuite de l'ensemble des publications savantes produites par les chercheurs des établissements du réseau de l'Université du Québec » (voir l'annexe A).

Parmi l'ensemble des conditions énoncées, le Groupe de travail propose les actions qui apparaissent essentielles pour engager un projet durable. Chaque établissement du réseau pourra adapter les actions à sa réalité locale et comme certains besoins communs ont été identifiés, une initiative réseau est proposée en vue de partager les efforts requis pour répondre à ceux-ci.

Les trois premières recommandations concernent les établissements alors que la quatrième se veut une action à réaliser collectivement au sein du réseau de l'Université du Québec.

1

Affirmer un engagement envers le libre accès

Considérant :

- ✓ la mission de l'université en matière de diffusion de la connaissance;
- ✓ le financement des activités de recherche avec des fonds publics;
- ✓ la position des organismes subventionnaires en matière de libre accès;
- ✓ l'intérêt de l'établissement et des chercheurs de faire rayonner les résultats des recherches.

Le Groupe de travail recommande les pistes d'actions suivantes :

- signer la déclaration de Berlin;
- adopter une politique institutionnelle ou ajouter, dans une politique existante, des objectifs en matière de diffusion de résultats de la recherche;
- désigner un responsable du dossier de diffusion des résultats de la recherche;
- se donner pour cible qu'à compter de 2018, au moins 50% des articles scientifiques que publient les chercheurs de l'établissement soient accessibles dans le dépôt institutionnel;
- exiger que les publications découlant de projets financés par le Fonds de développement académique du réseau (FODAR) ou par certains fonds institutionnels, soient déposées dans le dépôt institutionnel.

2 Coordonner les initiatives dans l'établissement

Considérant :

- ✓ que la diffusion des résultats de la recherche repose sur la contribution et la concertation de différents services au sein de chaque établissement (Service de la bibliothèque, Décanat de la recherche et de la création, Services juridiques, Service des technologies de l'information).

Le Groupe de travail recommande les pistes d'actions suivantes:

- élaborer un plan institutionnel et en coordonner la réalisation avec les services concernés;
- définir et proposer un cadre éditorial qui décrit les types de documents qui peuvent être versés dans le dépôt institutionnel;
- produire annuellement un portrait de l'état de la diffusion des productions scientifiques;
- déléguer des membres à un groupe de concertation réseau de la diffusion des résultats de la recherche (voir la recommandation 4).

3 Informer et soutenir le chercheur

Considérant :

- ✓ que la diffusion en libre accès est une approche à découvrir pour bon nombre de membres de la communauté universitaire;
- ✓ que la variété des options peut être confondante pour des chercheurs;
- ✓ qu'un accompagnement est nécessaire pour favoriser l'appropriation de nouvelles pratiques;
- ✓ que des dépôts institutionnels ont été mis en place par les bibliothèques et qu'elles en assurent le fonctionnement.

Le Groupe de travail recommande les pistes d'actions suivantes :

- produire et diffuser des documents d'information (guides, capsules, etc.) pour éclairer les chercheurs, les chercheurs étudiants et les chercheurs postdoctoraux dans leurs choix et leurs démarches en vue rendre leurs publications librement accessibles;
- accompagner les chercheurs dans leurs démarches de dépôt d'articles ou de documents, selon le modèle de travail retenu par l'établissement;
- vérifier les permissions de diffusion accordées par les éditeurs;
- proposer les développements de l'environnement technologique requis pour faciliter la démarche de dépôt des chercheurs.

4

Mettre en commun les efforts des établissements

Considérant :

- ✓ la similitude des défis pour plusieurs établissements, notamment en matière d'information et de gestion des droits de diffusion;
- ✓ le potentiel de travail collaboratif entre des professionnels des établissements (bibliothécaire, technopédagogue, informaticien, conseiller juridique) pour développer des services à valeur ajoutée pour les chercheurs;
- ✓ le fait que six établissements opèrent leur système de gestion de dépôt institutionnel EPrints sur un serveur partagé et que trois autres utilisent le même logiciel dans leur établissement.

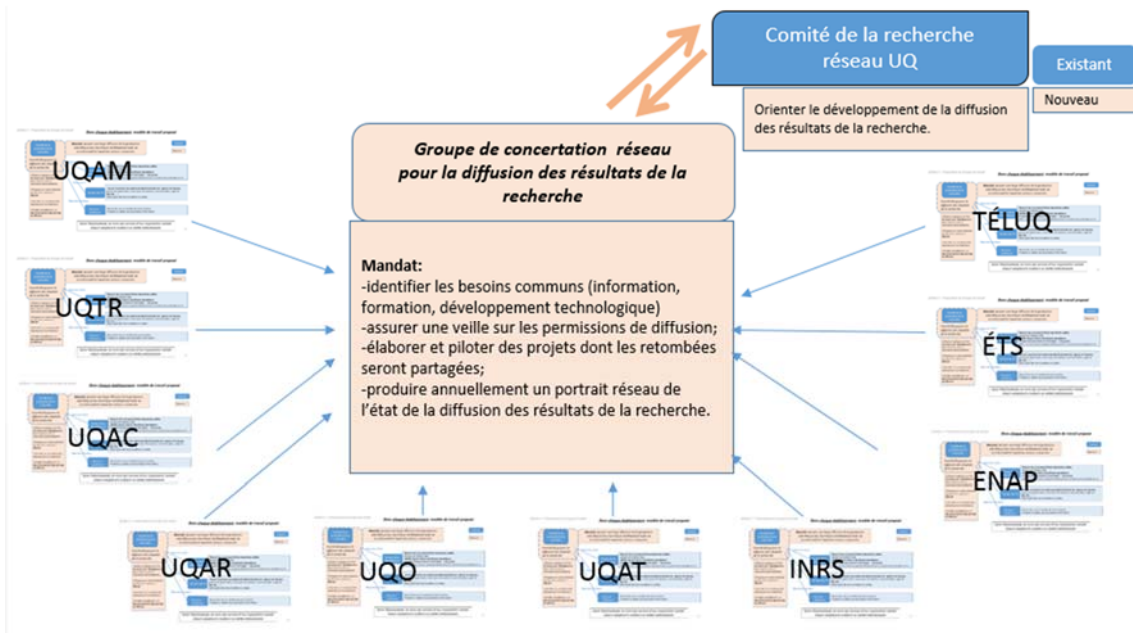
Le Groupe de travail recommande les pistes d'actions suivantes:

- mettre sur pied un groupe de concertation réseau de la diffusion des résultats de la recherche pour favoriser le partage des expertises et des efforts entre les répondants de différents établissements (voir un exemple au schéma 5);
- identifier les besoins communs en matière de matériel d'information et de formation;
- assurer une veille sur les permissions de diffusion et partager les résultats;
- identifier les besoins de développement communs touchant l'environnement technologique en vue d'offrir des services à valeur ajoutée pour les chercheurs;
- élaborer conjointement et piloter des projets dont les retombées seront partagées entre les établissements (guides, capsules, ateliers, site Web, fonctionnalités du logiciel EPrints, etc.) ;
- produire annuellement un portrait réseau de l'état de la diffusion des résultats de la recherche pour situer l'évolution en fonction de la cible de 2018, soit 50% des articles publiés chaque année et disponibles en libre accès.

Dans le schéma 5, sont illustrés le mandat et une proposition de groupe de concertation qui réunit des répondants des comités institutionnels de chacun des établissements.

Schéma 5

Un exemple de groupe de concertation réseau pour la diffusion des résultats de la recherche



BIBLIOGRAPHIE

Academia. (2015). Academia.edu. Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.academia.edu/>

Association of American Universities, Association of Public and Land-grant Universities, & Association of Research Libraries. (2013). SHared Access Research Ecosystem. Repéré à <http://www.arl.org/storage/documents/publications/share-proposal-07june13.pdf>

Beall, J. (2015). Beall's List: Potential, possible, or probable predatory scholarly open-access publishers. Repéré à <http://scholarlyoa.com/publishers/>

Berlin Declaration Signatories. (2015). Repéré le 15 janvier 2015 à <http://openaccess.mpg.de/319790/Signatories>

Bibliothèque Paul-Émile-Boulet. (2014). Constellation : brillez dans l'univers du savoir! Repéré à http://constellation.uqac.ca/2169/1/D%C3%89P_BiblioConstellation_A11_copie.pdf

Concordia, U. (2013). Spectrum Annual Report 2013. Repéré à <http://spectrum.library.concordia.ca/Spectrum-Annual-Report-2013.pdf>

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. (2013, 2013-10-01). Politiques et lignes directrices - Libre accès. Repéré le 15 janvier 2015 à http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/policies-politiques/OpenAccess-LibreAcces_fra.asp

Couture, M. (2014). *L'autoarchivage des publications des professeurs : la voie vers l'accès libre aux résultats de recherche à la TÉLUQ* Repéré à <http://www.teluq.ca/~mcouture/oa>

CREPUQ - sous-comité des bibliothèques. (2012). Le libre accès : Pour un développement durable de la communication savante.

Déclaration de Berlin. (2003). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>

Déclaration de Bethesda. (2003). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Bethesda-pour-l>

Déclaration de Budapest. (2002). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l>

- Dingley, B. (2005). U. S. Periodical Prices – 2005. Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.ala.org/alcts/files/resources/collect/serials/ppi/05usppi.pdf>
- Directory of Open Access Journals. (2015). Repéré le 13 janvier 2015, à <http://doaj.org/>
- Dumont, R. (2014). Annulation d'abonnements à la majorité des périodiques de la collection Wiley Online Library. Université de Montréal. Repéré à <http://www.bib.umontreal.ca/communiques/20140115-DB-annulation-periodiques-wiley.htm>
- Gargouri, Y., Hajjem, C., Larivière, V., Gingras, Y., Carr, L., Brody, T., & Harnad, S. (2010). Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research. *PLoS One*, 5(10), doi: 0013636
- Gargouri, Y., Larivière, V., Gingras, Y., Brody, T., Carr, L., & Harnad, S. (2012). Testing the Finch Hypothesis on Green OA Mandate Effectiveness.
- Guédon, J.-C. (2014). Quand frappe la crise :les coupures des abonnements aux revues de Wiley et au-delà. *Enjeux universitaires -Des profs vous informent*(26).
- Guindon, A. (2013). La gestion des données de recherche en bibliothèque universitaire. *Documentation et bibliothèques*, 59(4), p. 189-200. doi: 1019216ar
- Harnad, S. (1995). A subversive proposal. Dans A. S. Okerson & J. J. O'Donnell (Éds.), *Scholarly journals at the crossroads: A subversive proposal for electronic publishing. An Internet discussion about scientific and scholarly journals and their future*. Washington, DC: Association of Research Libraries. Repéré à <http://www.arl.org/bm~doc/subversive.pdf>
- Harvard University. (2008). Harvard Faculty of Arts and Sciences Open Access Policy. Repéré le 22 janvier 2015 à <https://osc.hul.harvard.edu/hfaspolicy>
- Harvard University. (2014). Harvard Library Policy on Access to Digital Reproductions of Works in the Public Domain. Repéré 13 janvier 2015, à <https://osc.hul.harvard.edu/pdpolicy>
- Institut de recherche en santé du Canada. (2014a). Politique de libre accès des IRSC. Repéré le 13 janvier 2015 à <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>
- Institut de recherche en santé du Canada. (2014b). Politique de libre accès des IRSC – Foire aux question - Repéré le 15 janvier 2015 à <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/35664.html>

Larivière, V. (2014, 26 mars). [Échange sur le libre accès].

Merceur, F. (2008). Fonctionnements et usages d'une Archive institutionnelle. Repéré à <http://archimer.ifremer.fr/doc/2008/rapport-4632.pdf>

Niemann, T. (2015, 21 janvier 2015). [Échange sur Érudit].

Portugal, R. C. d. a. a. d. (2009). Open access policies kit. Repéré à <http://projeto.rcaap.pt/index.php/lang-pt/consultar-recursos-de-apoio/remository?func=fileinfo&id=336>

ResearchGate. (2015). ResearchGate. Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.researchgate.net/>

Sale, A. (2006). The acquisition of open access research articles. *First Mandat peer-reviewed journal on the Internet*, 11. Repéré à <http://www.firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/view/1409>

Solomon, D. J., & Björk, B.-C. (2012). A study of open access journals using article processing charges. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 63(8). doi: 10.1002/asi.22673

Suber, P. (2012). *Open access*: MIT Press. Repéré à https://mitpress.mit.edu/sites/default/files/titles/content/9780262517638_Open_Access_PDF_Version.pdf

Thirion, P. (2014, 14 mai 2014). [Échange sur ORBi].

UNESCO. (2013). Principes directeurs pour le développement et la promotion du libre accès. Repéré à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002220/222085f.pdf>

Université de Liège. (2007). "Open Access" : mise en oeuvre au sein de l'Université de Liège. In U. d. Liège (Éd.). Repéré à http://orbi.ulg.ac.be/files/extrait_moniteur_CA.pdf

Université de Liège. (2014). Open Access. Repéré le 13 janvier 2015 2015, à http://www.ulg.ac.be/cms/c_17700/fr/open-access

Université du Québec. (2008). L'Université du Québec : un réseau à la grandeur du territoire québécois. Repéré le 15 janvier 2015 à <http://www.uquebec.ca/reseau/choisir/presentation.php>

Université du Québec. (2013). *Vidéoconférence sur les dépôts institutionnels - Bilan*.

Université du Québec à Montréal. (2014a). Pionnier du libre accès. Repéré à <http://www.actualites.uqam.ca/2014/doctorat-honorifique-Bernard-Rentier>

Université du Québec à Montréal. (2014b). Politique no 10: Politique de la recherche et de la création. Repéré à <http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Politiqueno10.aspx#haut>

University of Nottingham. (2014). OpenDOAR - Home Page - Directory of Open Access Repositories. Repéré le 15 janvier 2015 2015, à <http://www.opendoar.org/index.html>

University of Nottingham. (2015). SHERPA/RoMEO - Publisher copyright policies & self-archiving. Repéré le 15 janvier 2015 à <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

Villeneuve, C. (2014). *Portrait des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec admissibles à l'autoarchivage institutionnel*.

Vitali-Rosati, M., & Sinatra, M. E. (2014). *Pratiques de l'édition numérique*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal. Repéré à <http://www.pum.umontreal.ca/catalogue/pratiques-de-ledition-numerique>

LISTE DES SITES WEB PRÉSENTÉS EN HYPERLIENS DANS LE RAPPORT

- Academia.edu. (2015). Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.academia.edu/>
- Addenda au contrat d'édition pour l'auteur canadien – SPARC. Repéré à <http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/FreBrochure.pdf>
- Archipel - Université du Québec à Montréal. Repéré à <http://www.archipel.uqam.ca/>
- Beall's List of publishers (2015). Repéré à <http://scholarlyoa.com/publishers/>
- Berlin Declaration Signatories. (2015). Repéré le 15 janvier 2015 à <http://openaccess.mpg.de/319790/Signatories>
- BioMed Central The Open Access Publisher. Repéré à <http://www.biomedcentral.com/>
- Blogue Bernard Rentier, recteur de l'Université de Liège. Repéré à <http://recteur.blogs.ulg.ac.be/>
- Constellation - Université du Québec à Chicoutimi. Repéré à <http://constellation.uqac.ca/>
- Constellation : brillez dans l'univers du savoir! (2014). Repéré à http://constellation.uqac.ca/2169/1/D%C3%89P_BiblioConstellation_A11_copie.pdf
- Déclaration de Budapest. (2002). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l>
- Déclaration de Berlin. (2003). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>
- Déclaration de Bethesda. (2003). Repéré à <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Bethesda-pour-l>
- Depositum - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Repéré à <http://depositum.uqat.ca/>
- Dépôt institutionnel - Université du Québec en Outaouais. Repéré à <http://di.uqo.ca/>
- Dépôt-e - Université du Québec à Trois-Rivières. Repéré à <http://depot-e.uqtr.ca/>
- Directory of Open Access Journals. (2015). Repéré le 13 janvier 2015, à <http://doaj.org/>
- Éditeurs arnaqueurs et contrefaçons. Repéré à <http://orbi.ulg.ac.be/homenews?id=119>
- EPrints. Repéré à <http://www.eprints.org>

EPrints-Digital Repository Software. (2015). Repéré à <http://www.eprints.org/>

Érudit - promouvoir et diffuser la recherche et la création. (2015). Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.erudit.org/apropos/abonnement.html>

Espace ÉTS - École de technologie supérieure. Repéré à <http://espace.etsmtl.ca/>

Espace INRS - Institut national de la recherche scientifique. Repéré à <http://espace.inrs.ca/>

Licences Creative Commons. Repéré à <http://creativecommons.ca/fr/node/24>

Nature Communications. Repéré à <http://www.nature.com/ncomms/index.html>

Nature Publishing Group. Repéré à <http://www.nature.com/>

Open Access. (2014). Repéré le 13 janvier 2015, à http://www.ulg.ac.be/cms/c_17700/fr/open-access

OpenDOAR - Home Page - Directory of Open Access Repositories. (2014). Repéré le 15 janvier 2015, à <http://www.opendoar.org/index.html>

Open Access Position Statement. Repéré à <http://scholcomm.ubc.ca/open-access/ubc-open-access-position-statement/>

Open Repository and Bibliography (ORBI). Repéré à <http://orbi.ulg.ac.be>

Politique de dépôt - Constellation (UQAC). Repéré à <http://constellation.uqac.ca/politique.html>

Public Library of Science. Repéré à <http://www.plos.org/>

Publishers with Paid Options for Open Access (SHERPA/RoMEO). Repéré à <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/PaidOA.php>

PubMed Central Canada. Repéré à <http://cisti-icist.nrc-cnrc.gc.ca/fra/services/icist/pubmed-central-canada/index.html>

Ranking Web of repositories. Repéré à http://repositories.webometrics.info/en/North_america/Canada

ResearchGate. (2015). Repéré le 13 janvier 2015, à <http://www.researchgate.net/>

R-libre - TÉLUQ. Repéré à <http://r-libre.teluq.ca/>

Sémaphore - Université du Québec à Rimouski. Repéré à <http://semaphore.uqar.ca/>

SHERPA/RoMEO - Publisher copyright policies & self-archiving. (2015). Repéré le 15 janvier 2015 à <http://www.sherpa.ac.uk/romeo>

Spectrum - Université de Concordia. Repéré à <http://spectrum.library.concordia.ca/>

Timeline of the open access movement. Repéré à <http://oad.simmons.edu/oadwiki/Timeline>

TSpace-University of Toronto. Repéré à <https://tspace.library.utoronto.ca/>

Université du Québec : un réseau à la grandeur du territoire québécois. (2008). Repéré le 15 janvier 2015 à <http://www.quebec.ca/reseau/choisir/presentation.php>

ANNEXES

- A- Mandat du Groupe de travail
- B- Modèles de travail et niveau d'efforts (Université de Liège, Ifremer, RCAAP)
- C- Portrait des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec admissible à l'archivage institutionnel
- D- Exemple de lettre modèle de l'UQAM pour demande de précisions auprès de l'éditeur et formulaire

Annexe A - Mandat du Groupe de travail

Mise sur pied d'un groupe de travail pour favoriser la diffusion des publications savantes du réseau de l'Université du Québec en libre accès en s'appuyant sur l'expertise développée dans le cadre de la création des dépôts institutionnels

Contexte de création du groupe de travail

Expertise développée par les bibliothèques au cours des dernières années dans le domaine de la voie verte avec la mise en place de dépôts institutionnels.

Engagement du Comité des bibliothèques du réseau de l'Université du Québec à soutenir le libre accès comme moyen de diffusion des publications savantes.

Résolution de la CREPUQ adoptée à l'automne 2012 pour un développement durable de la société savante.

Exigence de plus en plus présente dans les organismes subventionnaires à l'effet que les recherches qu'ils financent soient offertes en libre accès afin d'en améliorer la disponibilité et la transparence.

Objectif

Le groupe de travail a pour objectif de déterminer les conditions favorables au libre accès en s'appuyant notamment sur un modèle de dépôt institutionnel permettant l'archivage et la diffusion de l'ensemble des publications savantes produites par les chercheurs dans chacun des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Mandat

Identifier et évaluer les modèles existants ou en émergence, tant au niveau national qu'international, dans le but de faire ressortir la plus-value du libre accès dans une perspective de mise en valeur de l'établissement et de ses chercheurs par le biais de sa production intellectuelle.

Déterminer les conditions de mise en place du libre accès en tenant compte des aspects suivants : contexte de publication, la valeur ajoutée pour les chercheurs et les établissements, l'encadrement, les lignes directrices, l'adoption de politiques institutionnelles, les modes de gestion, l'organisation et le soutien des bibliothèques, le financement, les infrastructures, les technologies et les applications logicielles requises.

Déterminer les contraintes et les obstacles potentiels.

Faire le point sur des projets pilotes permettant d'identifier et d'analyser l'ensemble des conditions favorables au libre accès en s'appuyant sur l'expertise développée dans le cadre de la mise sur pied de différents dépôts institutionnels au sein du réseau de l'Université du Québec.

Dresser le portrait de la production en libre accès dans le réseau relativement aux boursiers des grands organismes subventionnaires.

Proposer un ensemble d'actions coordonnées en vue d'adopter, entre autres, une politique-cadre de nature à favoriser le mouvement du libre accès, en tenant compte du mode organisationnel distinctif de chacun des établissements de l'Université du Québec.

Composition

Pierre Roberge, directeur des technologies de l'information, UQAM

Sylvain Robert, professeur, UQTR

Stéphane Allaire, doyen de la recherche et de la création, UQAC

André Manseau, doyen de la recherche, UQO

Claude Bédard, doyen de la recherche, ÉTS (jusqu'en avril 2014)

Jean-Daniel Bourgault, bibliothécaire, Service de documentation et d'information spécialisées, INRS

Marc Couture, professeur, TÉLUQ

Christian Villeneuve, agent de recherche, UQ

Line Cormier, chargée de projet, UQ (à partir de septembre 2014)

Marie-Michèle Lemieux, agente de recherche, UQ

Caroline Lessard, directrice du soutien aux études et des bibliothèques, UQ

Annexe B - Modèles de travail et niveau d'efforts (Université de Liège, Ifremer, RCAAP)

Modèle Université de Liège (Thirion, 2014)	Modèle Ifremer (Mercur, 2008)	Modèle suggéré par RCAAP* (Portugal, 2009)
Auteur responsable du dépôt Il revient à l'auteur d'effectuer lui-même le dépôt via le système qui permet de le faire en quelques minutes seulement. Équipe ORBi -Veille auprès des auteurs; Suivi sur les erreurs présentes dans les dépôts (par ex. doublons) -Promotion d'ORBi et du libre accès -Formation des auteurs -Développement de notre base de périodiques -Référencement -Veille documentaire sur le libre accès -Analyse, préparation et suivi des nouveaux développements, -Aide et soutien aux auteurs Ressources impliquées 1,7 employé à temps plein -un peu plus d'un mi-temps à ces activités de sollicitation, rappels et suivis des chercheurs. Résultats	L'équipe de la bibliothèque L'équipe de la bibliothèque de l'Ifremer, assure : -la saisie des métadonnées, -le classement des documents dans une sélection de domaines -l'ajout de mots-clés, -la remise en forme du texte intégral -la conversion en PDF si nécessaire, -le transfert du texte intégral vers le serveur d'Archimer; -l'information et la sensibilisation des équipes de recherche au mouvement Open Access en privilégiant des réunions au niveau des équipes scientifiques; -repérage des publications rédigées ou corédigées par l'Ifremer dans la base de données Current Contents®; -étude de la politique de chacun des éditeurs de ces publications à l'aide du site Web SHERPA/RoMEO. Si la politique de l'éditeur n'est pas déclarée, ni sur le site SHERPA/RoMEO, ni sur son propre site Web, l'éditeur est contacté pour lui demander l'autorisation d'enregistrer ces articles dans Archimer;	L'équipe informatique Maintien et entretien de la plateforme utilisée Exige environ 10% à 30% d'un temps plein Fonctionnement du dépôt institutionnel (généralement sous la responsabilité des bibliothèques) Support à l'utilisateur/chercheur Vérification et validation des métadonnées Dépôt au nom de l'auteur Etc. Ressources impliquées Peut varier selon l'établissement entre 1 à 3 personnes à temps plein. *Repositorio Cientifico de Acesso Aberto de Portugal

environ 15 000 dépôts/an, dont les 2/3 avec le texte intégral	-déchargement et enregistrement du fichier PDF à partir du site de l'éditeur, si l'autoarchivage est autorisé. Si l'éditeur limite le droit d'autoarchivage à une version autre que celle de l'éditeur, une demande est adressée à l'aide d'outils automatisés développés par l'Ifremer. Mise en page de cet article avant le dépôt sur le DI -un système de relance automatisé, permet de rappeler aux auteurs (il faut relancer ces auteurs à 2 ou 3 reprises (et parfois plus) pour obtenir leurs publications). Ressources impliquées 1 journée de travail pour 10 publications Résultats Depuis août 2005, l'Ifremer a, co-publié 990 articles référencés dans la base de données Web of Science®. 812 de ces 990 publications sont aujourd'hui en accès libre dans Archimer, soit près de 82%.	
--	--	--

Annexe C - Portrait des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec admissibles à l'autoarchivage institutionnel

Christian Villeneuve, Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, octobre 2014

Portrait des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec admissibles à l'archivage institutionnel

Entre 2009 et 2013, la base de données bibliométriques canadiennes (BDBC/OST – WoS Thomson Reuters) recense, pour l'Université du Québec, 8 637 publications scientifiques parues dans plus de 2 800 revues savantes avec comité de pairs. Jusqu'à maintenant, une faible proportion de ses publications scientifiques fut déposée dans les répertoires institutionnels mis en place par les établissements de l'Université du Québec. Afin d'évaluer la proportion des publications scientifiques de l'Université du Québec qui pourraient être déposées et diffusées en accès libre dans les répertoires institutionnels sans contrevenir aux règlements des éditeurs de revues savantes, une extraction de l'information colligée par le projet collaboratif SHERPA RoMEO fut réalisée (protocole API). Le classement SHERPA-RoMEO répartit en différents groupes les éditeurs de revues savantes selon les restrictions prescrites à l'égard de l'archivage des travaux publiés par le chercheur.

Tableau 1 – Répartition de la production scientifique de l'Université du Québec (2009-2013) selon la disposition des éditeurs à l'égard de l'autorarchivage de la version finale.

Statut de l'éditeur concernant l'archivage de la version finale ¹	Période					Total		
	2009	2010	2011	2012	2013	N	Part du total (%)	MFIR ³
Accepté	998	1048	1199	1437	1492	6174	71,5	1,10
Restrictif et conditionnel ²	316	315	351	344	369	1695	19,6	1,25
Refusé	33	38	61	39	41	212	2,5	0,73
Inconnu ou ambigu	67	103	143	125	118	556	6,4	0,53
Total général	1414	1504	1754	1945	2020	8637	100,0	1,09

Source : BDBC (OST - Thomson Reuters WoS); compilation DRI-UQ, 7 octobre 2014

¹ <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/definitions.php?la=en&flDnum=|&mode=simple&version=#colours>

² Les restrictions prennent souvent la forme d'embargo défini par une durée déterminée.

³ Facteur d'impact relatif moyen : cette mesure permet de qualifier la qualité des revues dans lesquelles sont publiés les articles scientifiques en fonction des citations reçues. L'indicateur est relativisé selon les spécialités de recherche afin de contrôler les biais causés par les pratiques de citations pouvant être différentes entre les domaines de recherche. Un FIRM de 1,00 équivaut à la moyenne mondiale.

Le tableau 1 montre qu'un peu plus de 70 % des publications scientifiques réalisées par l'Université du Québec le sont auprès d'éditeurs qui acceptent l'autoarchivage de la version finale des articles, sans toutefois nécessairement permettre l'autoarchivage de la version PDF respectant le canevas de publication de l'éditeur. L'autoarchivage d'une part importante de la production scientifique de l'Université du Québec est donc réalisé en accord avec les principes auxquels souscrivent les éditeurs des revues scientifiques à l'égard du libre accès (voie verte). Cependant, environ 20% de la production scientifique de l'Université du Québec verrait l'autoarchivage de la version finale soumis à certaines conditions notamment l'embargo pouvant s'entendre de 3 mois à 2 ans pendant lequel l'éditeur détient seul le droit de diffuser la publication. La part désignant les publications scientifiques réalisées auprès d'éditeurs refusant,

sans démarche d'approbation, l'autoarchivage des travaux publiés est marginale (2,4%). En fait, l'évolution de l'ampleur annuelle des publications scientifiques montre une croissance soutenue auprès d'éditeurs favorables au libre accès comparativement à celles réalisées auprès d'éditeurs plus restrictifs qui affiche une tendance plutôt stable. La répartition disciplinaire des publications (non présentée) permet de repérer quelques domaines dans lesquels certains éditeurs résistent au mouvement global du libre accès. Les mesures d'impact présentées au tableau 1 démontrent cependant que les revues soumettant la version finale à un embargo obtiennent un facteur d'impact scientifique moyen supérieur aux revues plus permissives. Le chercheur actif dans certains domaines comme le Génie, la Chimie et la Biologie notamment conjuguerait ainsi plus difficilement l'impact scientifique de ses travaux et les notions de libre accès selon les données analysées par l'Université du Québec.

Annexe D - Exemple de lettre modèle de l'UQAM pour demande de précisions auprès de l'éditeur et formulaire

OBJET : Autorisation de dépôt dans l'archive institutionnelle de l'UQAM

Bonjour,

L'UQAM dispose depuis 2007 d'un serveur institutionnel permettant à ses chercheurs d'y déposer, en libre accès, une copie des articles scientifiques qu'ils ont publiés chez un éditeur commercial, sous réserve d'obtenir les autorisations requises.

À cet effet, nous désirons obtenir de votre part des précisions quant à la politique de votre maison d'édition en ce qui a trait au libre accès. Plus spécifiquement nous souhaitons établir si les chercheurs de l'UQAM sont autorisés à rendre disponible en libre accès dans l'archive institutionnelle de l'UQAM une copie de leurs publications scientifiques ayant paru dans XXXXX dont vous êtes l'éditeur intellectuel.

Merci de nous retourner le document ci-joint dûment complété.

Salutations cordiales,

Le Service de la Bibliothèque

Autorisation de dépôt dans l'archive institutionnelle de l'UQAM

Titre de la revue	
ISSN	
Éditeur	

La politique de l'éditeur **XXXXX** quant au droit de dépôt des articles de la revue **YYYY** (ISSN : **ZZZZ**) dans l'archive institutionnelle en libre accès de l'UQAM est la suivante :

Version du document pouvant être déposée	Droit de dépôt (oui/non)	Embargo (mois)	Conditions particulières
« pre-print » (version préliminaire de l'article, avant la révision par les pairs)			
« post-print » (version finale de l'article, après révision par les pairs)			
PDF de l'éditeur			

Autorisation complémentaire	(oui/non)
J'autorise l'UQAM à transmettre au site Sherpa/Romeo (http://www.sherpa.ac.uk/romeo/) les informations fournies dans ce formulaire afin de les rendre disponibles à la communauté supportant le libre accès	

Pour l'éditeur : _____

Titre : _____

Date : _____

UQAM – Service des bibliothèques